

LOI SUR LA RÉCONCILIATION



RAPPORT D'ÉTAPE ANNUEL

PRÉPARÉ PAR LE
SECRÉTARIAT MANITOBAIN POUR LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES
AUTOCHTONES
2024/2025

Table des matières

Reconnaissance territoriale.....	ii
Sigles figurant dans le présent rapport.....	iii
Sommaire : La voie de la réconciliation au Manitoba	iv
Une remarque concernant la terminologie.....	vii
Message du premier ministre et ministre responsable de la Réconciliation avec les peuples autochtones	ix
Exigences du ministre en vertu de la Loi.....	xi
Les quatre piliers de l’identité d’une nation autochtone	1
Terre	1
Culture.....	12
Langue	22
Peuple	25
Regard vers l’avenir	39

Liste des figures et tableaux

Figure 1 — IASN — Points saillants de 2024-2025.....	2
Figure 2 — Sainte-Madeleine — Rappel des faits	8
Figure 3 — Financement du FIRPA pour 2024-2025.....	9
Figure 4 — À propos de l’Arctic Gateway Group.....	11
Figure 5 — Mino Bimaadiziwin dans les langues autochtones du Manitoba	12
Figure 6 — Activité de la Winnipeg Inner City Missions Inc. à l’occasion de la Journée du chandail orange.....	13
Figure 7 — Life’s Journey Inc. — Journée du chandail orange.....	13
Figure 8 — Le mât totémique kwaguilth porté en terre	19
Figure 9 — Œuvre d’art autochtone sur le pont de la rivière Burntwood.....	23
Figure 10 — Réunion conjointe entre le Cabinet et la Fédération métisse du Manitoba	25
Figure 11 — À propos du programme de mentorat pour les jeunes autochtones	28
Figure 12 — Projets visant à pallier la pénurie de main-d’œuvre en construction	31
Figure 13 — Méthode en cinq étapes du Manitoba pour la fouille du dépotier de Prairie Green	37
Figure 14 — Cérémonie avec les familles, dépotier de Prairie Green, juin 2024.....	37

Tableau 1 — Programmes d’efficacité énergétique à l’intention des Autochtones au Manitoba — Points saillants de 2024-2025	4
Tableau 2 — Agents et agentes de sécurité des Premières Nations formés.....	18

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires traditionnels et terres ancestrales des peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire national des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui ont toujours été les terres ancestrales des Inuits.

Ce rapport a été préparé à Winnipeg, au Manitoba. Historiquement, Winnipeg a toujours été un lieu de convergence, d'une part des rivières Rouge, Assiniboine et Seine, et d'autre part des peuples autochtones qui dépendaient de ces cours d'eau pour leur subsistance, leur alimentation et leur mobilité. La ville se situe sur le territoire visé par le Traité n° 1 et compte aujourd'hui plus de 40 000 membres des peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk issus de nombreuses communautés différentes. Winnipeg est également le berceau de la Nation métisse, le cœur du territoire national des Métis de la Rivière-Rouge et le lieu de résidence de près de 50 000 Métis. De plus, des centaines d'Inuits originaires de l'Inuit Nunangat s'y sont établis, que ce soit pour obtenir des services ou pour diversifier leurs débouchés.

L'eau potable de Winnipeg provient du territoire de la Première Nation de Shoal Lake 40. En outre, la ville est approvisionnée par des centrales électriques situées dans des régions du Nord visées par les traités. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour reconnaître l'incidence qu'ont eue ces projets sur les nations du Manitoba au fil des ans.

Le personnel du Secrétariat pour la réconciliation avec les peuples autochtones qui a préparé ce rapport s'efforce de consulter, de respecter et de comprendre les peuples autochtones d'ici et de l'ensemble des terres et des eaux de ce qui est maintenant la province du Manitoba. Nous espérons que nos contributions et nos efforts amélioreront la vie et les expériences des Manitobains et des Manitobaines autochtones. Nous sommes reconnaissants de pouvoir travailler dans ce lieu et nous nous engageons à prendre des mesures constructives sur la voie de la vérité et de la réconciliation.

Sigles figurant dans le présent rapport

Terme complet	Sigle
Services à l'enfant et à la famille	SEF
Services aux Autochtones Canada	SAC
Secrétariat manitobain pour la réconciliation avec les peuples autochtones	MIRS
Manitoba Keewatinowi Okimakanak	MKO
Fédération métisse du Manitoba	FMM
Protocole d'entente	PE
Femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées	FFADA2E+
Centre national pour la vérité et la réconciliation	CNVR
Gendarmerie royale du Canada	GRC
Seal River Watershed Alliance	SRWA
Southern Chiefs' Organization	SCO
Droits territoriaux issus d'un traité	DTIT
Commission de vérité et réconciliation	CVR
Personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles, et personnes de diverses identités de sexe et de genre qui emploient d'autres terminologies	2ELGBTQQIA+
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	DNUDPA

Sommaire : La voie de la réconciliation au Manitoba

La Loi sur la réconciliation reconnaît que le Manitoba est situé sur les terres et territoires traditionnels des sept nations autochtones, les Dakotas, les Dénés, les Cris, les Ojibwés, les Anisininews, les Métis et les Inuits. De plus, elle reconnaît que le Manitoba continue de profiter des cultures contemporaines des peuples et nations autochtones ainsi que des relations et des traités historiques établis avec eux, tandis que les peuples autochtones au Canada font preuve d'une résilience sans borne en contribuant de manière significative à la société malgré les nombreux cas de mauvais traitements systémiques et continus qu'ils subissent. La Loi repose sur les principes énoncés dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. La Loi impose au gouvernement la responsabilité d'établir et de maintenir des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones afin d'instaurer un climat de confiance, de confirmer les ententes historiques, de favoriser la guérison et de créer une société plus équitable et inclusive.

Le présent rapport porte sur les mesures prises par le gouvernement du Manitoba au cours de la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Le Secrétariat manitobain pour la réconciliation avec les peuples autochtones résume ces mesures dans ce dixième Rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation.

Depuis octobre 2023, le Manitoba est déterminé à renouveler ses relations avec les nations autochtones en adoptant une démarche de gouvernement à gouvernement pour servir les priorités communes. La terre, la culture, la langue et le peuple sont les quatre piliers d'une nation. Le Manitoba s'emploie à renforcer les efforts déployés à l'égard de ces piliers pour consolider l'identité de nation autochtone, créant un environnement favorable à des relations de gouvernement à gouvernement significatives qui reposent sur un respect mutuel et le partenariat. Ce rapport s'articule autour de ces quatre piliers.

La terre est primordiale à l'identité, à la souveraineté et au bien-être autochtones. En 2024-2025, le Manitoba s'est associé aux gouvernements autochtones pour lutter contre l'insécurité alimentaire, participer à des initiatives de mise en valeur des ressources naturelles et de développement économique et protéger l'environnement. Le ministère des Affaires, des Mines, du Commerce et de la Création d'emplois a, avec le soutien et la participation des nations autochtones, fait des progrès notables vers la mise en œuvre de

la nouvelle [Stratégie manitobaine sur les minéraux critiques](#) en convenant d'un processus de consultation pour les projets du secteur minier, notamment en mettant la dernière main à un nouveau protocole de consultation avec la Première Nation des Dénés Northlands. De plus, les travaux se poursuivent pour restituer la compétence sur les terres aux nations autochtones. Puisqu'une part importante de la population autochtone du Manitoba vit dans le Nord, des efforts sont aussi déployés pour relier la région au reste de la province et mieux desservir ces collectivités. Les points forts à cet égard comprennent des investissements records dans l'Arctic Gateway Group pour soutenir la réconciliation économique et relier le nord du Manitoba au reste de la province et les progrès réalisés par rapport à l'aire protégée autochtone du bassin versant de la rivière Seal.

La culture est au cœur de la résilience, de l'expression et de la force communautaire autochtones. En 2024-2025, le Manitoba a soutenu la revitalisation culturelle dirigée par les Autochtones au moyen d'investissements dans l'art public, la préservation du patrimoine et le mieux-être communautaire. Des initiatives, comme la création du Fonds de la Journée du chandail orange et des mesures de soutien aux programmes culturels locaux, ont contribué à mettre à l'honneur les récits autochtones et à créer des espaces de guérison et de célébration. Citons aussi les efforts déployés par les ministères de la Justice et des Familles pour autochtoniser les systèmes coloniaux, comme les services de police et la protection de l'enfance, par l'établissement de liens solides avec les dirigeants et dirigeantes et les collectivités autochtones et la collaboration en vue de restituer ces compétences aux nations, aux collectivités et aux familles. Ces efforts expriment l'engagement de la province à renforcer les identités culturelles autochtones et les liens intergénérationnels.

La langue est l'expression vivante des visions du monde, du savoir, des systèmes et de l'identité autochtones. En 2024-2025, le Secrétariat manitobain pour la réconciliation avec les peuples autochtones a créé le bureau des langues afin de préserver et de promouvoir les langues autochtones du Manitoba et [a lancé un programme visant à traduire le hansard dans ces langues](#), ce qui permettra d'accroître la quantité de contenu écrit disponible et de contribuer à la protection de ces langues. Le Manitoba travaille en outre à offrir plus de programmes en langues autochtones dans les écoles et les services publics. Les progrès à cet égard rendent compte de l'engagement de la province à normaliser l'utilisation de ces langues au quotidien et à renforcer leur transmission aux générations futures.

Les gens sont la pierre angulaire de collectivités fortes et autodéterminées et la force motrice de la réconciliation. C'est pourquoi, en 2024-2025, le Manitoba a investi dans la santé, l'éducation et l'autonomisation économique des peuples autochtones au moyen de

programmes et de partenariats ciblés. Soulignons notamment une stratégie et des investissements records pour lutter contre la crise liée aux femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+) au Manitoba et fouiller les dépotoirs, ainsi que des initiatives pour combler l'écart en santé et en éducation ainsi qu'en ce qui concerne l'accès au logement et à l'emploi. Ces initiatives visent à créer des débouchés, à réduire les obstacles et à favoriser l'autodétermination des peuples autochtones dans toutes les sphères de la vie.

Les mesures décrites dans ce rapport représentent une évolution constante vers une démarche de la réconciliation plus collaborative et plus responsable, centrée sur la voix des peuples autochtones. Adhérant aux valeurs de la compréhension, du respect, de l'engagement et de l'action, la province œuvre à bâtir un Manitoba uni où la réconciliation n'est pas uniquement un principe, mais une pratique.

Une remarque concernant la terminologie

Dans le contexte du présent rapport, les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive pour les premières nations et les peuples nord-américains et leurs descendants, notamment : les peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk ainsi que les Métis et les Inuits. Ces dernières années, le terme anglais « Indigenous » a remplacé le terme « Aboriginal », mais ce dernier figure toujours dans les conventions d'appellation de certains programmes préexistants. Il est également encore en usage dans certains contextes juridiques et désigne les personnes ayant des droits légaux précis en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive, mais nous reconnaissons les histoires, les langues, les pratiques culturelles et les croyances spirituelles propres aux différents peuples et nations.

La Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens, les Métis et les Inuits. Le terme « Premières Nations » est devenu d'usage courant dans les années 1970 afin de remplacer le terme « Indien », que beaucoup trouvent offensant en raison de son origine fautive et de ses liens avec les politiques coloniales discriminatoires adoptées en vertu de la Loi sur les Indiens. Le terme « Premières Nations » fait référence à diverses nations ayant leurs propres langues, cultures et coutumes. Au Manitoba, ces nations sont les peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk.

Anishinaabeg : membres de la famille des locuteurs des langues algonquines qui se considèrent comme des Odawas, des Chippewas, des Ojibwés ou des Sauteaux. Au Manitoba, les terres de réserve du peuple anishinaabeg se situent principalement au sud du 53^e parallèle.

Anishinewuk : personnes dont la langue et la culture proviennent d'un mélange des traditions ojibwées et cries, mais qui sont généralement considérées comme appartenant à une nation séparée par rapport à ces deux groupes parents. Au Manitoba, les terres de réserve appartenant au peuple anishinewuk sont situées dans la région du lac Island.

Dakota Oyate : membres appartenant à la même famille linguistique qui se considèrent comme des Assiniboines, des Dakotas, des Lakotas ou des Nakodas. Au Manitoba, les terres de réserve appartenant au peuple dakota oyate sont situées dans le sud du Manitoba.

Denesuline : membres de la famille des locuteurs de la langue athapaskan qui s'identifient à différents groupes de Dénés. Au Manitoba, les terres de réserve appartenant au peuple denesuline sont principalement situées dans le nord du Manitoba.

Nehethowuk : membres de la famille des locuteurs des langues algonquines qui s'identifient aux dialectes cris. Au Manitoba, les terres de réserve appartenant au peuple nehethowuk sont réparties sur l'ensemble du territoire, principalement entre les 51^e et 58^e parallèles.

Métis : personnes qui s'identifient comme métisses et qui sont d'ascendance métisse, différentes des autres peuples autochtones et acceptées par la Nation métisse. Cette définition a été adoptée par la Nation métisse en 2002. En rendant son jugement dans l'affaire R. c. Powley en 2003, la Cour suprême a fait référence à cette définition et a affirmé que le terme « Métis » ne désigne pas l'ensemble des personnes d'ascendance mixte autochtone et européenne. Dans ce rapport, le terme « Métis » renvoie précisément aux Métis de la Rivière-Rouge, une nation distincte gouvernée par la Fédération métisse du Manitoba et unie par une histoire, une ascendance, une identité, une culture et des relations sociales et familiales communes. La langue propre aux Métis de la Rivière-Rouge est le michif.

Inuits : peuples autochtones de l'Arctique canadien, ou de l'Inuit Nunangat (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest, nord du Québec et nord du Labrador). Le mot « Inuits » signifie « le peuple », alors que le mot « Inuk » est le terme qui désigne une seule personne inuite. L'une des langues des Inuits est l'inuktitut.

Message du premier ministre et ministre responsable de la Réconciliation avec les peuples autochtones



L'année dernière, j'ai promis d'adopter une approche pangouvernementale pour combattre les profondes inégalités entre Autochtones et non-Autochtones, une promesse fondée dans un engagement de bâtir des relations solides et respectueuses avec les nations autochtones et ancrée dans la reconnaissance des dirigeants et dirigeantes autochtones en tant que leaders de nations. J'ai honoré cet engagement en poursuivant notre collaboration avec les peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk, les Inuits et les Métis de la Rivière-Rouge pour faire progresser nos priorités clés et lancer de nouvelles initiatives qui amélioreront la qualité de vie de toutes et tous.

Dans la dernière année, j'ai travaillé étroitement avec les nations et collectivités autochtones pour, ensemble, servir nos priorités communes, notamment : restituer les services à l'enfant et à la famille aux nations autochtones et bonifier les services offerts aux enfants dans les réserves; ramener l'enseignement des langues autochtones à l'école pour qu'elles soient transmises aux générations futures; combattre les inégalités de longue date dans les services sociaux et de santé; et veiller à ce que les peuples autochtones participent au développement économique de la province. Une population en santé, épanouie et ayant la possibilité de mener une bonne vie (Mino Bimaadiziwin) est ce qui fera la force du Manitoba.

Grâce aux efforts conjoints du gouvernement du Manitoba et du leadership autochtone, plusieurs jalons importants ont été franchis dans la dernière année. Les fouilles au dépotoir de Prairie Green pour retrouver les dépouilles de Morgan Harris et de Mercedes Myran ont démontré la détermination du Manitoba à agir avec fermeté pour que la province soit plus sûre pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Ces fouilles humanitaires, fruit d'une collaboration entre le gouvernement du Manitoba, les familles, le leadership autochtone et d'autres partenaires, ont permis de rendre les dépouilles de Morgan et de Mercedes à leurs familles. Nous entendons maintenant fouiller le dépotoir du chemin Brady pour la dépouille d'Ashlee Shingoose.

Le 31 mars 2025, à l'occasion de la Journée nationale des langues autochtones, j'ai eu le plaisir d'annoncer la création de deux postes de protecteur ou protectrice des langues autochtones. Ces personnes ont pour tâche de traduire le hantsard en anishinaabemowin, la langue du peuple anishinaabeg. En plus d'améliorer l'accès aux débats et travaux gouvernementaux pour les locuteurs et locutrices de cette langue, ces protecteurs ou protectrices contribueront à sa revitalisation en élargissant le vocabulaire. La prochaine étape serait de traduire le hantsard dans d'autres langues autochtones.

Qui plus est, notre gouvernement a injecté 20 millions de dollars en fonds d'immobilisation dans la construction d'un siège permanent pour le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) au cœur du territoire visé par le Traité n° 1. Depuis plus de dix ans, le CNVR joue un rôle de premier plan pour ce qui est d'éduquer la population canadienne sur la réalité des pensionnats autochtones et de tracer la voie à suivre en matière de réconciliation et de guérison. Ces fonds aideront le CNVR à poursuivre cet important travail.

La réconciliation n'est pas une destination, c'est un chemin que nous devons parcourir ensemble. Je suis fier des progrès réalisés et je suis impatient de poursuivre ce travail en partenariat avec les dirigeants et dirigeantes des peuples anishinaabeg, anishininewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk, des Métis de la Rivière-Rouge et des Inuits du Manitoba.

Ensemble, nous bâtissons une province plus robuste et plus juste pour toute la population.

Miigwech,

Wab Kinew

Premier ministre du Manitoba

Ministre responsable de la Réconciliation avec les peuples autochtones

Ministre des Affaires intergouvernementales

Loi sur la réconciliation

Exigences du ministre en vertu de la Loi

Progress report	Rapport d'étape
<p>5(1) For each fiscal year, the minister responsible for reconciliation must prepare a report about the measures taken by the government to advance reconciliation, including the measures taken to engage Indigenous nations and Indigenous peoples in the reconciliation process and the measures taken to implement the strategy.</p>	<p>5(1) Pour chaque exercice, le ministre chargé de la réconciliation établit un rapport sur les mesures prises par le gouvernement pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus et la mise en œuvre de la stratégie.</p>

Les quatre piliers de l'identité d'une nation autochtone

Par le passé, les gouvernements de la Couronne n'ont pas reconnu comme il se doit les nations autochtones en tant que partenaires à part entière. Le Manitoba entend changer les choses en renouvelant sa relation avec les nations autochtones au moyen d'une approche de gouvernement à gouvernement qui respecte et soutient l'identité de nation autochtone. Pour ce faire, il doit reconnaître les identités, histoires et structures de gouvernance uniques des peuples anishinaabeg, anishininewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk, des Inuits et des Métis. Et au centre de cette démarche : la reconnaissance et le soutien des quatre piliers de l'identité de nation autochtone, soit la terre, la culture, la langue et le peuple, essentiels pour que les nations autochtones puissent exercer leurs responsabilités et droits inhérents à titre de gouvernements distincts et autonomes.

Terre

La terre est à la base de la survie des Autochtones. Source de richesse, elle est souvent au cœur des conflits et le fondement de la colonisation. La terre subvient à tous nos besoins : nourriture, abri, vêtements, culture et spiritualité. Une compréhension de la terre et de la place que nous y occupons fait partie intégrante de la culture, de la langue et de l'histoire autochtones. La compréhension du rôle et des responsabilités de chaque personne dans cette relation guide l'éthique et la gérance de l'environnement.

Reconnaissant la relation profonde et durable qu'entretiennent les peuples autochtones avec la terre, le gouvernement du Manitoba soutient des initiatives qui favorisent les partenariats avec les nations autochtones pour assurer l'intendance de la terre et des eaux, notamment par la mise en valeur durable des ressources. Qu'il s'agisse de restituer la compétence sur les terres ou d'accroître la participation des Autochtones aux projets d'efficacité énergétique et de ressources naturelles, ces efforts témoignent d'un engagement à rétablir l'équilibre, à favoriser l'autodétermination et à bâtir des collectivités plus solides et soudées. La section suivante décrit des initiatives entreprises par le Manitoba pour faire progresser la réconciliation au moyen des terres et des ressources, dont un appel à projets pour des centrales éoliennes d'une capacité maximale de 600 MW dont la participation majoritaire reviendrait aux Autochtones.

INTENDANCE DURABLE DES RESSOURCES ALIMENTAIRES

Pour qu'une collectivité soit en santé, elle doit avoir accès à des aliments sains. La sécurité alimentaire est un enjeu de taille dans les collectivités autochtones et du nord du Manitoba en raison, entre autres, de l'éloignement et des menaces aux systèmes d'alimentation traditionnels.

En 2024-2025, le Manitoba a dirigé ou soutenu diverses initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire dans la province et à favoriser la participation des Autochtones dans l'économie agricole et agroalimentaire.

Le Manitoba collabore avec les collectivités autochtones et du Nord à cet égard en améliorant l'accès à des aliments sains et produits localement. Voici les points saillants de 2024-2025 :

- Collaboration avec des partenaires communautaires et des spécialistes du secteur pour mettre en œuvre l'Initiative d'alimentation saine dans le Nord (IASN) dans 44 collectivités du Nord, dont des projets éducatifs à Meadow Portage et Dauphin portant sur l'apiculture et l'élevage de poussins dans un climat nordique (figure 1).

- Création d'un poste d'expert-conseil ou d'experte-conseil en consultation des Autochtones au sein de la Section chargée du développement de la confiance et de la participation du public du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural pour aider les communautés et organismes autochtones avec leurs objectifs en matière d'agriculture et de système alimentaire. Cette personne a été embauchée en août 2024 et est allée à la rencontre de neuf communautés et de dix organismes en 2024-2025.
- Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural travaille régulièrement avec le Cercle national pour l'agriculture et l'alimentation autochtones pour renforcer son rôle dans la province tout en améliorant la souveraineté alimentaire

Points saillants de l'IASN de 2024-2025

- 39 933 lb de fruits et légumes produits*
- 14 ruches entretenues*
- 2 000 l de miel récolté*
- 4 865 lb de volaille abattue*
- 2 033 personnes nourries*

*Selon les rapports disponibles. Les chiffres réels pourraient être plus élevés.

Figure 1 — IASN — Points saillants de 2024-2025

ainsi que la sécurité alimentaire au Manitoba et dans la région des Prairies en appui aux objectifs provinciaux et nationaux.

Le [Partenariat canadien pour une agriculture durable](#) est un accord quinquennal (2023-2028) entre le Manitoba et le Canada visant à injecter 221 millions de dollars dans le développement durable de l'agroalimentaire au moyen d'investissements dans sept domaines prioritaires. En 2024-2025, ce financement a soutenu diverses initiatives pour améliorer la participation des Autochtones et les possibilités qui leur sont offertes dans l'économie agricole et agroalimentaire du Manitoba. En voici des exemples :

- Approbation de 27 projets s'inscrivant dans le domaine prioritaire de l'agriculture autochtone et de l'établissement de relations, pour un investissement total de 697 000 \$ (notamment pour des projets pluriannuels). Ce domaine prioritaire soutient des initiatives, priorités et partenariats novateurs qui améliorent les relations avec les peuples autochtones et augmentent leur participation et les possibilités qui leur sont offertes dans l'économie agricole et agroalimentaire du Manitoba.
- Soutien à 24 projets dirigés par des Autochtones par l'intermédiaire du volet de séquestration du carbone et de résilience des prairies du Programme de paysages agricoles résilients. Ce volet de financement aide les titulaires d'un bail à fourrage sur des terres domaniales agricoles, les pâturages collectifs, les producteurs et les productrices primaires et collectivités autochtones ainsi que les producteurs et les productrices primaires en dehors des limites des districts de conservation à adopter des techniques d'utilisation et de gestion des terres agricoles bénéfiques qui favorisent la séquestration du carbone. En tout, 329 000 \$ ont été accordés aux candidats et candidates qui s'identifiaient comme membre d'un peuple autochtone, soit 23,7 % du financement total dans ce volet.

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AUX PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2024-2025, le gouvernement du Manitoba a fait d'importants progrès par rapport à son engagement de collaborer avec les nations autochtones pour réduire le fardeau énergétique de leurs collectivités et pour cerner des façons d'aplanir les obstacles afin d'accroître leur participation aux programmes d'efficacité énergétique et aux programmes pour les collectivités autochtones d'Efficacité Manitoba. Les accomplissements dans ce domaine comprennent :

- Tenue de la deuxième réunion en présentiel du groupe de travail avec les communautés autochtones sur l'efficacité énergétique à laquelle ont été invités les 63 nations anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk et conseils tribaux. Cette rencontre de deux jours est l'un des outils de consultation utilisés pour comprendre les besoins en matière d'efficacité énergétique et collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes mieux adaptés.
 - En tout, 95 personnes déléguées, représentant 44 nations anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk et quatre conseils tribaux (Interlake Reserves Tribal Council Inc, Conseil tribal de Keewatin, Southeast Resource Development Council et Conseil tribal de Swampy Cree), ont assisté à la réunion.
 - Le dialogue avec la Fédération métisse du Manitoba passe par un conseiller ou une conseillère en efficacité énergétique, et la Manitoba Inuit Association a fait l'objet d'une consultation distincte.

Programme	Communautés mobilisées	Domiciles/entreprises	Mesures incitatives (en milliers de dollars)
Programme écoénergétique pour les Premières Nations	Première Nation de Barren Lands, Première Nation de Black River, Première Nation de Garden Hill, Première Nation d'O-Chi-Chak-Ko-Sipi, Nation crie d'Opaskwayak, Première Nation de Skownan et Première Nation Wasagamack	151	535
Programme de thermopompes pour les communautés	Première Nation de Peguis	22	219
Offres d'efficacité écoénergétique pour les Métis (à l'exclusion des rénovations)	Partout au Manitoba	356	2 032
Offres d'efficacité écoénergétique pour les Métis (rénovations seulement)	Partout au Manitoba	1 767	
Petites entreprises autochtones	Première Nation de Skownan, Nation crie de Misipawistik, Première Nation de St. Theresa Point, Première Nation de York	206	759

	Factory, Nation crie de Pimicikamak, Première Nation de Tootinaowaziibeeng, Nation crie de Mosakahiken, Première Nation de Dakota Plains, Nation des Cris de Norway House.		
--	--	--	--

Tableau 1 — Programmes d'efficacité énergétique à l'intention des Autochtones au Manitoba — Points saillants de 2024-2025

- Octroi de financement pour les services d'un conseiller ou d'une conseillère en efficacité énergétique à la nation dakota de Sioux Valley, à la Nation des Cris O-Pipon-Na-Piwin, à la Première Nation Wahpeton de Dakota Plains, à la Première Nation de Skownan et à la Première Nation de York Factory. En 2024-2025, 200 000 \$ ont été versés pour l'embauche de conseillers et conseillères en efficacité énergétique qui aideront ces communautés à réduire leur consommation d'énergie et à faire avancer leurs objectifs de durabilité.
- Octroi de plus de 3,5 millions de dollars en mesures incitatives à l'efficacité énergétique aux particuliers et aux entreprises autochtones, dans les réserves et hors des réserves, par l'intermédiaire de programmes à l'intention des Autochtones (tableau 1).

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES AUX PROJETS DE RESSOURCES NATURELLES

En novembre 2024 ont vu le jour le ministère des Ressources naturelles et des Futurités autochtones et le ministère des Affaires, des Mines, du Commerce et de la Création d'emplois. Les lettres de mandat à Ian Bushie, ministre des Ressources naturelles et des Futurités autochtones, et à Jamie Moses, ministre des Affaires, des Mines, du Commerce et de la Création d'emplois, ont défini plusieurs priorités liées aux ressources naturelles, entre autres la nécessité de collaborer avec les nations autochtones du Manitoba afin de libérer leur potentiel, d'accroître les possibilités de participation des Autochtones dans les secteurs forestier et minier et de mettre en place un Programme de garanties de prêts pour les Autochtones.

Des pas de géants ont été faits en 2024-2025 à l'égard de ces mandats, parallèlement aux efforts gouvernementaux nouveaux et continus pour que les partenaires autochtones puissent tirer parti des projets de ressources naturelles. Voici ces accomplissements clés :

- Mise en place du [plan d'énergie abordable du Manitoba](#), qui brosse une vision rassembleuse de l'avenir du Manitoba en matière d'énergie propre et abordable et dont l'un des objectifs principaux est l'établissement de partenariats de gouvernement à gouvernement avec les nations autochtones.
 - Dans le cadre de ce plan, Manitoba Hydro lancera une déclaration d'intérêt pour des projets éoliens à court terme d'une capacité maximale de 600 MW, dont la participation majoritaire reviendra aux Autochtones, afin de stimuler la croissance économique des nations autochtones et de fournir une énergie propre et abordable à tous les Manitobains et les Manitobaines.
 - La participation à cet appel à projets éoliens sera soutenue par le Programme de garanties de prêts pour les Autochtones. L'élaboration du Programme a été lancée en 2024-2025 par le ministère des Ressources naturelles et des Futurités autochtones en partenariat avec le ministère des Finances.
 - Ciblant d'abord les projets éoliens, le Programme offrira jusqu'à 300 millions de dollars en garanties de prêts. En offrant un moyen d'obtenir des taux d'intérêt plus bas grâce à la cote de crédit du Manitoba, il permettra aux nations autochtones de mieux profiter des avantages financiers de ces projets d'énergie renouvelable.

- Lancement de la stratégie [Assurer l'avenir de nos minéraux critiques](#) pour accélérer le développement de projets liés aux minéraux critiques tout en respectant l'environnement et en établissant des partenariats forts avec les communautés autochtones. Cette stratégie comprend des engagements visant à soutenir les groupes sous-représentés et à répondre aux besoins du marché du travail pour bâtir des collectivités du Nord solides. Elle constitue ainsi une étape cruciale vers la création d'emplois de qualité et la croissance économique, en partenariat avec les nations autochtones.

- Gestion de la mise en œuvre du Protocole de développement minier entre le Manitoba et les Premières Nations pour convenir des processus de consultation concernant les projets miniers avec les nations anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk, dont la finalisation d'un nouveau protocole de consultation avec la Première Nation des Dénés Northlands.

- Signature, en juin 2024, d'un [protocole d'entente \(PE\) avec la Première Nation Minegoziibe Anishinabe, la Première Nation de Wuskwi Siphik et la Nation crie Sapotaweyak](#) pour prolonger la licence d'exploitation de Louisiana Pacific de cinq ans et ainsi préserver des centaines d'emplois bien rémunérés dans la région de Swan River Valley. Le PE comprend l'élaboration d'un nouveau plan de gestion forestière et

des mesures supplémentaires pour protéger les droits ancestraux et issus de traités. En outre, les trois nations recevront 500 000 \$ pour la prise de mesures provisoires pendant les cinq ans nécessaires à l'élaboration du plan de gestion forestière.

- Lancement de consultations auprès des nations autochtones ayant manifesté leur intérêt pour le renouvellement des accords de partage des revenus liés aux droits de coupe.
- Collaboration avec des communautés autochtones pour planter plus de 70 000 semis et arbres en pots dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres. En 2024-2025, ont participé au programme la Nation des Cris de Norway House, la Première Nation de Sagkeeng, la Première Nation de Pinaymootang, la nation dakota de Sioux Valley, la Première Nation de Peguis, la nation des Ojibway Brokenhead et la Première Nation de Swan Lake.
- Octroi de financement à la Manitoba Chambers of Commerce pour le Fonds de mise en valeur des ressources minières du Manitoba. Ce fonds provincial soutient des projets stratégiques visant à faire progresser l'exploration et la mise en valeur des ressources minières au Manitoba, en accordant une attention particulière aux initiatives qui favorisent la participation des Autochtones et stimulent une croissance économique durable tout au long de la chaîne d'approvisionnement en minéraux de la province. En novembre 2024, un autre processus d'acceptation des demandes d'un maximum de 2 millions de dollars a été annoncé pour ce fonds afin de stimuler davantage l'exploration et l'activité économique dans la province.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le gouvernement manitobain s'est engagé à protéger 30 % de la grande diversité des paysages du Manitoba d'ici 2030. Non seulement cet engagement permettra d'améliorer la durabilité environnementale, mais il offrira aussi l'occasion de resserrer les relations avec les nations et les communautés autochtones en collaborant avec elles pour faire progresser des objectifs communs en matière de conservation. Voici les accomplissements clés dans ce domaine en 2024-2025 :

- Signature d'un PE avec Parcs Canada et la Seal River Watershed Alliance — qui regroupe la Première Nation des Dénés de Sayisi, la Première Nation des Dénésulines de Northlands, la Première Nation de Barren Lands et la Nation des Cris O-Pipon-Na-Piwin dans le but de créer l'aire protégée autochtone du bassin versant de la rivière Seal dans la région du nord du Manitoba — concernant une étude de faisabilité pour

l'établissement d'une aire protégée dans le bassin versant de la rivière Seal. Les parties ont publié, en février 2025, un rapport concluant que l'établissement d'une ou de plusieurs aires protégées dans le bassin versant de la rivière Seal était possible.

- Collaboration avec des communautés autochtones pour la gestion à long terme et la remise en état des sites miniers abandonnés et orphelins et des lieux contaminés, ce qui s'est traduit par l'attribution directe de contrats, a fait progresser les droits fonciers issus de traités et pourrait déboucher sur un élargissement des partenariats afin d'y inclure des activités de surveillance et d'échantillonnage de l'eau menées par les Autochtones. En 2024-2025, 14 communautés autochtones ont participé à ces initiatives :
 - Collaboration avec la Première Nation de Manto Sipi et de la Première Nation de God's Lake pour l'élaboration de solutions de remise en état et visites sur place pour réparer le couvercle de puits sur l'île Elk, dans la région du lac Gods.
 - Rencontres trimestrielles avec la Fédération métisse du Manitoba pour discuter des travaux de remise en état.
 - Collaboration avec la Nation crie de Bunibonibee, visites sur place et inspections finales au lac Knee, cruciales au succès du projet.
 - Collaboration avec la nation crie de Fox Lake et la Première Nation des Dénés de Sayisi dans le cadre d'une évaluation environnementale du site et d'une analyse des options de remise en état à la Base de lancement de fusées de recherche de Churchill.

Le gouvernement du Manitoba est aussi résolu à collaborer avec les communautés autochtones pour protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques, soutenir une gestion de l'eau menée par les Autochtones et veiller à ce que les voix et le savoir autochtones soient au cœur des décisions en la matière. Ces initiatives comprennent les suivantes :

- Collaboration avec les nations et communautés autochtones situées en amont du fleuve Nelson et en aval de la rivière Churchill, de la rivière Burntwood et du fleuve Nelson pour discuter de l'élargissement du programme de surveillance coordonnée du milieu aquatique en vue d'y inclure d'autres enjeux, y compris l'érosion des rives, les terres humides du littoral (comme les plantes traditionnelles et médicinales et la sauvagine) et la surveillance des parties terrestres et riveraines et de l'état des rives, tout en sollicitant la participation des communautés autochtones et en incluant leur savoir traditionnel. Ces rencontres ont donné naissance à deux comités de surveillance régionaux.

- Établissement d'un Comité permanent autochtone pour le District hydrographique d'Entre-les-Lacs Est pour que les Autochtones aient voix au chapitre dans les processus décisionnels qui concernent les activités relatives au district hydrographique et pour favoriser des partenariats à long terme avec les communautés autochtones. L'objectif est ainsi d'intégrer le savoir et les perspectives autochtones à la gestion des bassins hydrographiques et de s'en servir pour guider et approuver les projets et les programmes. Des membres de la Nation crie de Fisher River et de la Première Nation de Peguis siègent au Comité permanent.

RESTITUER LA COMPÉTENCE SUR LES TERRES AUX NATIONS AUTOCHTONES

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) appellent à la reconnaissance et au respect des droits des peuples autochtones à leurs terres, ce qui comprend la restitution des terres et l'autonomie gouvernementale. Le Manitoba s'est engagé à prendre des mesures pour faire respecter ces droits et principes, notamment en s'efforçant d'accélérer les droits fonciers issus de traités. Voici les initiatives dans ce domaine en 2024-2025 :

- [Signature d'un PE avec la Fédération métisse du Manitoba](#) en juillet 2024 pour la formation d'un groupe de travail mixte pour faciliter les discussions et les avancées sur des questions de préoccupations communes à l'égard de l'ancienne communauté de Sainte-Madeleine et du pâturage communautaire Spy Hill-Ellice (figure 2). Le PE constitue une étape importante pour redresser ce tort historique.

Sainte-Madeleine — Rappel des faits

Sainte-Madeleine a été fondée par des individus et familles appartenant aux Métis de la Rivière-Rouge à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. En 1939, 250 personnes ont été chassées de la communauté par le gouvernement fédéral qui a ensuite incendié leurs maisons pour créer un pâturage communautaire. Le Canada a exploité ce

Figure 2 — Sainte-Madeleine — Rappel des faits

- Poursuite des travaux sur les ajouts aux réserves en mettant en œuvre les accords signés sur les droits fonciers issus de traités, notamment :
 - Cession de 80,14 acres au Canada en vue de leur conversion en réserve pour la Nation des Cris de Norway House et la nation des Ojibway Brokenhead.

- Octroi d'une aide de 62 057 \$ à la Première Nation de York Factory pour qu'elle puisse désigner ses terres de compensation en pleine propriété comme terres de réserve, conformément à l'engagement pris dans l'Accord global de mise en œuvre conclu en 1995 avec la Première Nation de York Factory.
- Poursuite des discussions sur les ajouts aux réserves et du processus pour la Première Nation de Black River, la Première Nation de Buffalo Point, la Nation crie de Bunibonibee, la nation crie de Fox Lake, la Nation des Cris de Manto Sipi, la Première Nation Mathias Colomb, la nation des Cris de Nisichawayasihk, la Première Nation des Dénés Northlands, la Nation des Cris d'Opaskwayak, la Première Nation de Peguis, la Première Nation de Rolling River, la Nation crie Sapotawayak, la Première Nation de St. Theresa Point, la Première Nation de War Lake et la Première Nation de Wuskwi Siphik.
- Poursuite des travaux pour accélérer les droits fonciers issus de traités, notamment :
 - Projets stratégiques pour résoudre des problèmes de longue date sur les terres visées par des droits fonciers issus de traités, comme la mise en œuvre d'une procédure d'exécution visant à démolir un chalet non enregistré et délabré situé sur une parcelle de terre sélectionnée par la Nation des Cris de Norway House au titre de ses droits fonciers issus de traités.
 - Octroi d'un financement pour mener à bien les travaux d'arpentage restants sur une parcelle sélectionnée par la Nation des Cris de Norway House au titre de ses droits fonciers issus de traités.

INITIATIVES FAVORISANT L'ESSOR ÉCONOMIQUE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Dans le discours du Trône de 2024, le Manitoba s'est engagé à faire progresser la réconciliation économique en renforçant la participation et les possibilités économiques des Autochtones du Manitoba. À cette fin, le Manitoba s'est associé aux nations autochtones afin d'ouvrir de nouvelles perspectives permettant aux propriétaires d'entreprise, aux entrepreneures et entrepreneurs et aux organismes autochtones de participer à l'économie manitobaine. A entre autres été établie une procédure accessible pour la création de zones autochtones de développement urbain. Voici les points saillants de 2024-2025 :

- Établissement d'un partenariat avec des spécialistes en matière de réserves urbaines de Manitoba USKE, du Tulo Centre of Indigenous Economics, de l'Institut des infrastructures des Premières Nations, de la Commission de la fiscalité des Premières

Nations et du Conseil consultatif des terres des Premières Nations afin de diriger le projet sur les réserves urbaines du Manitoba. Le Conseil élaborera des outils pour les nations anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk et formulera, à l'intention du gouvernement manitobain, des recommandations pour soutenir le développement économique au moyen de réserves urbaines mieux pensées et établies plus rapidement.

- En janvier 2025, le ministre Bushie a informé les chefs des 63 nations anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk du Manitoba et de la Première Nation de Shoal Lake 40 du projet de réserves urbaines et a promis qu'il serait à leur écoute pendant le processus.
- Engagement de 4 millions de dollars, tirés du Fonds pour l'essor économique des peuples autochtones, à plusieurs projets de développement économique chapeautés par des Autochtones. Les axes prioritaires ainsi visés sont le perfectionnement de la main-d'œuvre, l'éducation et la formation pour le renforcement des capacités et la gouvernance des jeunes, les réserves urbaines, le développement des ressources renouvelables, les infrastructures culturelles ou de l'industrie créative et la souveraineté alimentaire. Ont notamment été financés le centre d'entrepreneuriat Wiitahnookiinitaw Tahshkayzing et l'initiative en matière de main-d'œuvre Naawi-Oodena de la Treaty One Nation.
- Versement de 25 000 \$ pour aider jusqu'à 120 jeunes à participer à l'[édition 2024 de la conférence et foire commerciale Vision Quest](#). Ces fonds ont aidé des jeunes à participer à la conférence, un investissement en faveur de la croissance et de l'essor économique des Autochtones de la province. Cette initiative a été financée par le Fonds des initiatives de réconciliation avec les peuples autochtones (figure 3).
- Soutien à Wehwehneh Bahgahkinahgoohn, un projet de la Southern Chiefs' Organization (SCO) pour le réaménagement de l'ancien bâtiment de la Baie d'Hudson au centre-ville de Winnipeg. En 2024-2025, le Manitoba a collaboré avec la SCO et la Winnipeg Foundation pour favoriser l'accès au fonds de 25 millions dédié à l'immeuble de la Baie d'Hudson.

Fonds des initiatives de réconciliation avec les peuples autochtones (FIRPA)

Ce programme de subvention finance des projets axés sur l'établissement de relations qui renforcent l'identité de nation autochtone.

En 2024-2025, 3,8 millions de

Figure 3 — Financement du FIRPA pour 2024-2025

En 2024-2025, le Manitoba a mobilisé ses partenariats avec l'industrie pour réduire les obstacles à l'emploi chez les Autochtones, créer de bons emplois pour les Manitobains et les Manitobaines autochtones et soutenir les propriétaires d'entreprise et les entrepreneurs et entrepreneures autochtones. À titre d'exemple :

- Collaboration avec des fournisseurs de services pour entreprendre, dans le cadre de l'examen du régime d'apprentissage et de reconnaissance professionnelle, une consultation auprès des organismes et gouvernements autochtones en vue de cerner les enjeux et d'étudier les possibilités d'atténuer les obstacles auxquels font face les peuples autochtones dans les métiers spécialisés.
- Croissance des partenariats entre l'industrie et les communautés autochtones au moyen de programmes, d'ateliers et de consultations dans le cadre du Programme de conseils sectoriels.
 - La Bioscience Association of Manitoba a continué d'établir des partenariats constructifs avec des entreprises autochtones, notamment en organisant trois séances de quatre jours dans le cadre de l'initiative de réconciliation avec les peuples autochtones.
 - Manufacturiers et Exportateurs du Canada a offert une formation et des ateliers sur la culture autochtone aux employeurs et individus qui souhaitent accroître le recrutement et le maintien en poste d'employés et d'employées autochtones.

DESSERVIR LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES, NORDIQUES ET ÉLOIGNÉES

Une portion non négligeable de la population autochtone du Manitoba vit dans le Nord. Les efforts de réconciliation doivent aborder les enjeux uniques qui touchent les collectivités éloignées et du Nord, comme des infrastructures limitées et l'inégalité d'accès aux services essentiels et aux perspectives économiques. Dans le cadre de son approche Un Manitoba, la province fait de cette question une priorité grâce à des investissements en infrastructure stratégique, pour que tous les Manitobains et les Manitobaines de cette belle et vaste province aient accès à des services essentiels et des perspectives économiques de grande qualité, où qu'ils vivent.

Bâtir un Manitoba uni requiert la pleine participation des Manitobains et des Manitobaines autochtones dans l'édification d'une économie diversifiée et met à profit nos minéraux critiques abondants, nos solides réseaux hydroélectriques et notre main-d'œuvre qualifiée. Voici quelques initiatives dans ce domaine :

- [Augmentation du financement pour le réseau de routes d'hiver du Manitoba](#) afin de reconstruire la route d'hiver reliant la Première Nation de St. Theresa Point à la Première Nation de Berens River. Le Manitoba et Services aux Autochtones Canada se sont associés et ont investi 1,8 million de dollars pour terminer la construction de la route et en assurer l'entretien.
- Promesse d'un nouvel aéroport pour la Première Nation Wasagamack. En 2024-2025, le Manitoba a investi 7,8 millions de dollars dans la construction d'une route reliant la Première Nation au site aéroportuaire. Le Manitoba a demandé l'aide du fédéral pour éprouver une partie des coûts associés à ce projet hautement prioritaire.
- Collaboration avec les nations autochtones pour résoudre les problèmes liés à la sécurité routière, notamment par l'amélioration des routes, des intersections et des aménagements pour le transport actif, par exemple :
 - élargissement de la route 10 qui jouxte le poste d'essence de la Waywayseecappo Development Corporation;
 - amélioration de l'intersection de la route 45 à la hauteur de l'entrée de la collectivité Waywayseecappo;
 - élargissement de la route 59 traversant la nation des Ojibway Brokenhead;
 - réduction de la limite de vitesse sur la route 59 dans le territoire de la nation des Ojibway Brokenhead et amélioration de l'intersection de la route 59 et de la promenade Bison;
 - réduction de la limite de vitesse et amélioration de la signalisation dans le territoire de la Première Nation anishinabe de Roseau River.
- Octroi de 30 millions de dollars en contribution à l'Arctic Gateway Group pour revitaliser le port de Churchill et le chemin de fer de la baie d'Hudson et ainsi en libérer le potentiel pour le commerce international et renforcer la position de Churchill et de CentrePort comme carrefours du transport et de la chaîne d'approvisionnement (figure 4).

À propos de l'Arctic Gateway Group

L'Arctic Gateway Group est une entreprise manitobaine détenue par des Autochtones et des membres de la communauté locale, formée par 41 propriétaires issus des collectivités autochtones et riveraines. Ce modèle de propriété communautaire incarne la démarche continue vers la réconciliation économique.

La saison des travaux 2024 a été synonyme de records en matière d'investissement et d'avancement pour le groupe : 2,3 millions de pieds de nivellement localisé, 119 965 nouvelles traverses, trois rénovations majeures de passages à niveau (dont un passage à niveau à deux voies au port de Churchill), 11 projets de modernisation d'aiguillages et déchargement de plus de 1 600 wagons de ballast.

En août 2024, l'Arctic Gateway Group a expédié 10 000 tonnes de concentré de zinc du port de

Figure 4 — À propos de l'Arctic Gateway Group

- Collaboration avec les collectivités pour respecter les exigences en matière d'analyse de l'eau potable et éviter les avis d'ébullition d'eau. Voici les points saillants de 2024-2025 :
 - Prévention d'un avis d'ébullition d'eau pour la collectivité de Lynn Lake en partenariat avec celle-ci et avec la Première Nation Marcel Colomb et Services aux Autochtones Canada.
 - Prestation d'une formation en présentiel sur la surveillance du plomb et les techniques d'échantillonnage de l'eau potable aux agents et aux agentes de Relations avec les municipalités et le Nord ainsi qu'aux agents et aux agentes autochtones responsables des réseaux d'alimentation en eau pour les collectivités relevant des Affaires du Nord.

Ces initiatives témoignent de l'engagement du Manitoba à faire progresser la réconciliation et l'autodétermination autochtone par l'intermédiaire du pilier « Terre » de l'identité de nation autochtone. Pour bâtir un Manitoba uni, il faut que les voix autochtones soient entendues et respectées et qu'elles participent à modeler un avenir équitable, durable et inclusif pour tous et toutes. Pour ce faire, il faut reconnaître qu'à titre de premières gardiennes des terres et des eaux du Manitoba, les nations autochtones jouent un rôle significatif dans les décisions prises concernant la gestion de ces ressources et doivent profiter à parts égales des ressources naturelles et des projets de développement économique. Grâce à des partenariats nouveaux et continus avec les organismes et gouvernements autochtones, le Manitoba œuvre en faveur de la réconciliation économique et fait appel à des perspectives diverses pour améliorer l'innovation, la résilience et la prospérité partagée dans la province.

Culture

La culture constitue la base d’une consultation respectueuse de toutes nos relations. Elle définit le bien-vivre, ou Mino Bimaadiziwin (figure 5). Le savoir-être de chaque personne est façonné par les histoires, les Aînés et Aînées, la famille et les collectivités. La culture autochtone englobe tous les aspects de la vie et est essentielle au bien-être général des Autochtones et de leurs communautés. Le maintien des croyances, des pratiques et de la culture traditionnelles est non seulement un élément fondamental de l’identité, mais c’est aussi la façon dont les peuples autochtones reconstruisent des relations au sein des communautés et entre elles. Qu’il s’agisse de mettre en valeur l’expression culturelle et l’histoire autochtone ou d’autochtoniser des institutions historiquement oppressives, comme la protection de l’enfance, l’enseignement et les services de police, ces efforts contribuent à resserrer les liens à l’intérieur et à l’extérieur des communautés.

Mino Bimaadiziwin dans les langues autochtones du Manitoba

Mino Bimaadiziwin
(anishinaabemowin)
Mino-pimatisiwin (cri)
Mino-pimatisiwin (ininew)
Honso aynai (déné)
Tokatakiya wichoni washte (dakota)
Minopimatitheewin (anisinimowin)
ᐃᓃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ (inuktitut)

Figure 5 — Mino Bimaadiziwin dans les langues autochtones du Manitoba

La section suivante décrit les efforts déployés par le Manitoba pour faire progresser la réconciliation au moyen d’initiatives et de mesures de soutien fondées sur la culture qui permettront aux nations autochtones d’exercer leur autodétermination sur les systèmes d’enseignement, de protection de l’enfance et de justice.

PREMIÈRE JOURNÉE DU CHANDAIL ORANGE

En 2024, la Journée du chandail orange a été désignée jour férié au Manitoba. À cette occasion, le gouvernement du Manitoba a créé le nouveau [Fonds de la Journée du chandail orange](#), un programme de subvention à l'intention des événements et activités qui encouragent les Manitobains et les Manitobaines à réfléchir aux conséquences du système des pensionnats. Cet investissement est en phase avec les appels à l'action de la CVR, en particulier l'appel n° 80 qui demande l'établissement d'un jour férié pour honorer les personnes survivantes, leurs familles et leurs communautés et pour assurer que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation.



Figure 6 Activité de Winnipeg Inner City Missions Inc. à l'occasion de la Journée du chandail orange

En 2024-2025, le Manitoba a versé 800 000 \$ à 67 projets de la province par l'intermédiaire du nouveau Fonds de la Journée du chandail orange. Le fonds a octroyé une subvention unique aux projets et aux initiatives qui favorisent la vérité et la réconciliation en sensibilisant la population à l'occasion de la Journée du chandail orange et en créant des occasions communes d'observation, de réflexion et de commémoration (figures 6 et 7). Cette initiative a été financée par le Fonds des initiatives de réconciliation avec les peuples autochtones.



Figure 7 — Life's Journey Inc. — Journée du chandail orange

Outre le Fonds de la Journée du chandail orange, le Manitoba a soutenu d'autres initiatives commémoratives, dont certaines ont été financées par le Fonds des initiatives de réconciliation avec les peuples autochtones, notamment :

- Octroi de fonds à l'édition annuelle de Keeping the Fires Burning (alimenter la flamme), une initiative de Ka Ni Kanichihk Inc. visant à célébrer les grands-mères et grands-pères autochtones qui ont fait d'importantes contributions aux peuples autochtones et à leur rendre hommage.
- Octroi de fonds à une activité organisée à Selkirk par la Fédération métisse du Manitoba pour souligner la Journée nationale des peuples autochtones.
- Octroi de fonds au Centre national pour la vérité et la réconciliation pour continuer le dialogue national concernant le système des pensionnats et ses séquelles sur les générations actuelles et futures. Un événement en présentiel a été organisé à Winnipeg le 18 septembre 2024, avec la participation du premier ministre Kinew en tant que conférencier d'honneur.
- Octroi de fonds supplémentaires au Assiniboia Residential School Legacy Group pour l'organisation, le 29 septembre 2024, de retrouvailles et d'un gala à l'intention des personnes survivantes et des survivants et survivantes intergénérationnels du pensionnat autochtone d'Assiniboia.
- Octroi de fonds supplémentaires au Wa-Say Healing Centre pour la Marche des personnes survivantes et le pow-wow de la Journée du chandail orange, la plus grande manifestation à Winnipeg à l'occasion du 30 septembre.
- Octroi de fonds à Ka Ni Kanichihk pour l'organisation d'un événement en partenariat avec [Boys with Braids MB](#) pour célébrer la culture et le patrimoine autochtones et faire rayonner l'importance des cheveux tressés.
- Engagement de 20 millions de dollars pour aider le Centre national pour la vérité et la réconciliation à créer un espace permanent à l'Université du Manitoba où seront conservés, en toute sécurité, les déclarations, documents et autres textes et objets sacrés recueillis par la CVR. Cet investissement témoigne de l'engagement du gouvernement à préserver les récits autochtones pour les générations futures, y compris la vérité au sujet des pensionnats autochtones.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans le Budget de 2024, le Manitoba a promis de restituer la compétence à l'égard des services à l'enfant et à la famille (SEF) aux gouvernements et collectivités autochtones, à qui elle revient de droit. La province a fait progresser cet engagement des façons suivantes :

- Signature, en mai 2024, d'un [accord de relation historique](#) avec les chefs des nations anishinaabeg, dakota oyate et nehethowuk pour transférer la responsabilité de la protection de l'enfance aux nations anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk. Dans cet accord, les parties ont pris un engagement commun d'œuvrer ensemble pour renforcer la compétence des Autochtones en matière de services à l'enfant et à la famille. À la fin de 2024-2025, 48 % des nations anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk avaient signé la déclaration de relation, marquant ainsi une étape importante dans le travail de la ministre des Familles, Nahanni Fontaine, relativement à son mandat qui est de collaborer avec les gouvernements et les collectivités autochtones afin de restituer la responsabilité de la protection de l'enfance aux nations et aux familles, à qui elle revient de droit.

« Chaque enfant du Manitoba devrait recevoir tout le soutien dont il a besoin pour s'épanouir, et nous savons que le système de protection de l'enfance actuel doit faire mieux. Les communautés des Premières Nations sont les mieux placées pour prendre soin de leurs propres enfants. La déclaration d'aujourd'hui représente un pas majeur vers l'avant alors que nous unissons nos
- [Modification de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille pour ajouter quatre types d'ententes](#) : soutien familial, soins offerts par un membre de la famille élargie, soins conformes aux traditions et soins offerts volontairement. Un montant de 10,5 millions de dollars en nouveau financement a été octroyé aux organismes autochtones pour les aider à mettre en œuvre les soins conformes aux traditions et les soins offerts par un membre de la famille élargie et à répondre aux besoins qui y sont associés, ce qui contribuera à garder plus d'enfants à la maison et favorisera la transition vers la compétence autochtone. Il existe actuellement 13 ententes de soins offerts par un membre de la famille élargie et de soins conformes aux traditions dans le système des SEF.
- Promulgation des modifications apportées à la Loi sur les services à l'enfant et à la famille en vertu du projet de loi 38, Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et modifications connexes), en date du 7 novembre 2024. Ces modifications comprennent une déclaration de principes et de nouvelles exigences imposées au gouvernement afin qu'il facilite la transition des enfants et familles autochtones vers des fournisseurs de services autochtones.
 - Un financement transitoire de 1,76 million de dollars a été accordé à la nation des Ojibway Brokenhead pour l'aider dans ses préparatifs en vue du transfert.

- Deux nouveaux offices de SEF provinciaux ont reçu du financement et ont été chargés d'aider les SEF de Waywayseecappo et Makoose C. Gamik Inc. (Première Nation de Long Plain). Tous les dossiers ont été transférés.
- Bonification du soutien à la prestation de services par les SEF autochtones. En 2025, 2,45 millions de dollars ont été accordés aux régies de SEF autochtones pour l'application de normes nationales, notamment à l'égard des priorités en matière de placement des enfants autochtones, dans le cadre de la transition visant à restituer aux peuples autochtones la compétence relative aux SEF.
- [Investissement de 3,59 millions de dollars pour augmenter de 10 % le taux de la pension alimentaire de base pour les enfants pris en charge](#) (montant minimal versé aux parents nourriciers pour le coût de la prise en charge d'un enfant par l'entremise d'un office de services à l'enfant et à la famille), y compris ceux en foyer nourricier et ceux assujettis à une entente de soins offerts par un membre de la famille élargie ou à une entente de soins conformes aux traditions. Ce taux n'avait pas été augmenté depuis octobre 2012.
- Création d'un nouveau poste de spécialiste de la réconciliation au sein de la Direction des services de protection des enfants du ministère des Familles afin d'offrir de l'information sur les services offerts aux Autochtones, y compris aux personnes ayant survécu à la rafle des années 1960.
- Augmentation de l'aide accordée aux régies autochtones pour faciliter le transfert des dossiers dans le respect de la gouvernance autochtone. Un financement de 3,35 millions de dollars a été octroyé pour accroître les capacités des corps dirigeants autochtones et les préparer à exercer cette compétence.
- Collaboration avec les organismes inuits pour faciliter le transfert, à la Régie générale, des dossiers qui concernent les enfants inuits pour que ces derniers reçoivent des services adaptés à leur culture.
- Engagement à soutenir le Bridge to Justice Fund de la Fédération métisse du Manitoba en procédant à la vérification des dossiers par l'intermédiaire de la Direction des services de protection des enfants et des régies de SEF. Ce fonds est un projet de 2 millions de dollars annoncé par la Fédération en octobre 2024 dans le but de dédommager les membres des Métis de la Rivière-Rouge qui ont été pris en charge par un office de services à l'enfant et à la famille du Manitoba entre le 1^{er} janvier 1951 et le 31 décembre 1991.

AUTOCHTONISER L'ÉDUCATION

Le Manitoba s'est engagé à intégrer les perspectives et visions du monde autochtones au système d'éducation et plus particulièrement à inclure les perspectives autochtones au

cadre pour l'apprentissage des jeunes enfants et à permettre aux personnes vivant dans les réserves à voter et à se porter candidates lors des élections scolaires. Dans la dernière année, le Manitoba a franchi plusieurs jalons en vue d'intégrer les perspectives autochtones à l'apprentissage des jeunes enfants et à l'enseignement de la maternelle à la 12^e année, par exemple :

- Dépôt du projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires et la Loi sur les écoles publiques.
 - Ce projet de loi reconnaît les droits de chaque Manitobain et Manitobaine, y compris ceux et celles qui vivent dans les réserves, de voter et de poser sa candidature lors des élections scolaires de sa division ou de son district scolaire, ce qui non seulement renforce notre démocratie, mais nous fait aussi avancer sur la voie de la vérité et de la réconciliation.

L'éducation sur les traités est une réponse à l'appel à l'action de la CVR (62i) d'élaborer un curriculum adapté à l'âge et de créer des ressources éducatives sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada. Elle contribue au mandat ministériel de veiller à ce que l'école publique soit un endroit sûr où chaque enfant compte. Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance a amélioré l'éducation sur les traités en prenant les mesures suivantes :

- Renforcement de l'initiative [Éducation sur les traités pour tous : Plan d'éducation sur les Traités de la maternelle à la 12^e année du Manitoba](#) pour que l'esprit et l'intention d'origine des traités et des relations découlant des traités soient compris tout au long de notre cheminement commun vers la vérité et la réconciliation. Dans le cadre de cette initiative, tous les enseignants et les enseignantes ainsi que le personnel scolaire des écoles publiques de la province devaient suivre la formation relative à l'éducation sur les traités au plus tard le 31 décembre 2025. En 2024-2025, le financement annuel de cette initiative est passé de 250 000 \$ à 350 000 \$ afin d'aider les divisions scolaires à respecter ce délai.
- La ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance a été chargée de s'assurer que chaque école publique et centre de la petite enfance est un endroit sûr où chaque enfant compte et peut s'épanouir. Le Manitoba a tenu cet engagement grâce à des initiatives favorisant l'équité pour les enfants autochtones à l'école et dans les centres de la petite enfance. Voici les progrès réalisés à cet égard en 2024-2025 :

- Dépôt du projet de loi 20, Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants et la Loi sur l'administration scolaire, en vertu duquel la ministre devra établir un cadre stratégique pour l'apprentissage et garde des jeunes enfants des nations anishinaabeg, anishininewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk, des Métis et des Inuits afin de favoriser des résultats positifs pour les enfants fréquentant des services de garde autorisés.
- Poursuite du partenariat entre le Manitoba et Restaurer le lien sacré de Ka Ni Kanichihk, un programme ancré dans le savoir autochtone qui aide les élèves des collectivités rurales et nordiques à se rendre à Winnipeg pour terminer leurs études secondaires. Le programme a soutenu 28 jeunes et sept mentors et mentores et offert 30 programmes adaptés à la culture.

LA RÉCONCILIATION DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE

Le Manitoba entend veiller à ce que les peuples autochtones soient en sécurité dans leur collectivité et dans le système de justice en faisant la promotion de services de police et de modèles de justice autochtones et en améliorant l'accès à des programmes adaptés à la culture pour les Autochtones qui interagissent avec le système de justice.

Dans le Budget de 2024, le Manitoba s'est engagé à financer le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits, qui fournit un financement fédéral et provincial pour les services de police et la sécurité publique aux nations anishinaabeg, anishininewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk, une réponse directe à l'appel à la justice 5.4 de transformer les services de police autochtones afin qu'ils représentent l'exercice de l'autonomie gouvernementale et de l'autodétermination et que leur financement soit équitable par rapport à celui des services de police non autochtones du Canada. Pour honorer cet engagement, le Manitoba a pris les mesures suivantes :

- Octroi de 11,1 millions de dollars pour étendre la portée du Service de police des Premières Nations du Manitoba, notamment à la nation des Ojibway Brokenhead et à la Première Nation de Gambler. Cet investissement permettra aussi d'augmenter le nombre d'employés et d'employées de première ligne et de créer plusieurs unités chargées, entre autres, des enquêtes criminelles, du soutien communautaire et des dossiers judiciaires.
- Élargissement du Programme des agents et agentes de sécurité des Premières Nations afin d'inclure les Premières Nations de Dauphin River et de Waywayseecappo, portant le nombre total de communautés participantes au Manitoba à 44. Des agents et

agentes de sécurité supplémentaires ont été formés pour intégrer le programme de leur communauté (tableau 2). Le programme compte deux niveaux de formation :

- La formation de **niveau I** prépare les agents et les agentes à patrouiller dans la collectivité, à faire respecter les règlements administratifs, à soutenir les services de police en assumant des fonctions non liées aux urgences et à promouvoir la sécurité publique par leur présence et la communication.
- Prolongement de la formation de niveau I, le **niveau II** accroît leur état de préparation opérationnelle. Les agents et les agentes suivent une formation pratique plus poussée, apprennent à assumer des fonctions de sécurité publique plus complexes et se familiarisent avec les stratégies d'intervention en cas de crise, les compétences de leadership communautaire et la coordination multiorganisationnelle.

Exercice	Niveau I	Niveau II
2022-2023	53	0
2023-2024	231	25
2024-2025	115	33

Tableau 2 — Agents et agentes de sécurité des Premières Nations formés

Le ministère de la Justice est chargé de collaborer étroitement avec les collectivités, les Aînés et les Aînées et les forces de l'ordre afin de fournir des services de soutien adaptés à la culture et de jeter les bases d'une justice réparatrice pour aider les Manitobains et les Manitobaines à reprendre leur vie en main :

- Collaboration avec la Nation des Cris de Manto Sipi, Manitoba Keewatinowi Okimakanak, le service fédéral des poursuites et la Gendarmerie royale du Canada pour intégrer un parcours de justice réparatrice au projet pilote d'exécution de la loi dans la nation.

PROMOUVOIR LE SAVOIR-FAIRE CULTUREL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement du Manitoba reconnaît que la fonction publique doit être un lieu de respect, d'accessibilité, de sécurité culturelle et d'inclusion. Pour ce faire, les fonctionnaires du Manitoba doivent améliorer leur savoir-faire culturel et comprendre les histoires, les droits et le vécu des nations anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk, des Métis et des Inuits au Manitoba. Voici quelques initiatives récentes de la province à ce sujet :

- Prestation de 34 ateliers virtuels animés par des fournisseurs de services autochtones à plus de 700 fonctionnaires sur divers sujets afin de les doter des compétences et des connaissances pour dialoguer et collaborer avec les personnes et collectivités autochtones.

- Maintien de l'exigence pour tous les fonctionnaires de suivre le cours en ligne « Our Shared Journey Toward Truth and Reconciliation » (notre cheminement commun vers la vérité et la réconciliation). En 2024-2025, le taux de réussite au sein de la fonction publique centrale s'établissait à 84,4 %, une hausse de 9,4 % par rapport à l'exercice précédent, l'objectif étant d'atteindre 90 %.
- Déplacement du [mât totémique kwaguilth](#) qui était situé sur la pelouse sud des terrains du palais législatif (figure 8). Offert en cadeau à la province en 1971, le mât s'était depuis détérioré. Comme le veut la tradition kwaguilth, il a été retiré, puis inhumé dans une place d'honneur à proximité.



Figure 8 — Le mât totémique kwaguilth porté en terre

SPORT ET LOISIRS, ARTS ET DIVERTISSEMENT

Dans le Budget de 2024, le Manitoba a promis une hausse considérable du financement aux organismes artistiques et culturels. En effet, le Manitoba reconnaît les retombées que des programmes artistiques, sportifs et patrimoniaux bien financés ont sur les collectivités. C'est pourquoi il a investi dans le sport, l'art et le divertissement autochtones des façons suivantes :

- Engagement à établir des politiques pour mettre fin au racisme dans les sports afin que chaque enfant sache qu'il a le droit de jouer. En 2024-2025, Sport Manitoba a injecté 75 000 \$ dans la campagne de lutte contre le racisme dans le sport pour offrir de la formation antiracisme, lancer des campagnes de sensibilisation et aider les organismes sportifs à élaborer des politiques.
- Octroi, aux termes de l'accord bilatéral Canada-Manitoba, de 175 000 \$ au Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council (MASRC) pour soutenir ses activités, montant qui s'ajoute aux 508 900 \$ fournis par le biais de Sport Manitoba. Le MASRC est l'organisation sportive provinciale responsable du développement sportif autochtone dans la province.

- Octroi de 157 300 \$ à divers projets de développement sportif autochtone par le truchement de l'entente bilatérale Canada-Manitoba relative à la participation au sport. Ce financement est allé, entre autres, au Winnipeg Aboriginal Sport Achievement Centre (WASAC), à des subventions pour le développement sportif au sein de la population autochtone et à des projets communautaires pour le développement des athlètes et le perfectionnement en leadership. En 2024-2025, WASAC North a donné 501 séances auxquelles ont participé 10 582 jeunes.
- Soutien à diverses initiatives visant à offrir une formation axée sur des compétences, du mentorat et des possibilités de stage aux artistes autochtones, par exemple :
 - Urban Art Biz : 35 artistes autochtones ont assisté à un séminaire organisé par Creative Manitoba à propos des subventions « Créer, connaître et partager » du Conseil des arts du Canada.
 - L'événement Nagamooag Neezochackak, organisé par Manitoba Music à WAG-Qaumajuq, a servi de vitrine à 20 artistes en plus de proposer une discussion sur l'identité queer autochtone dans l'industrie de la musique ainsi qu'une rencontre de réseautage.
 - Le Programme de perfectionnement en musique autochtone de Manitoba Music offre des services de consultation professionnelle, de la formation spécialisée et technique et de la formation axée sur les compétences en gestion et en affaires. Le comité de direction du programme se réunit plusieurs fois par année pour discuter obstacles, enjeux et stratégies de réussite et mettre en commun des idées de formation pour garantir l'essor soutenu du milieu de la musique autochtone au Manitoba. En outre, deux artistes autochtones ont terminé un programme de micromentorat pendant les célébrations entourant la fête du Canada.
 - On Screen Manitoba et l'Institut national des arts de l'écran se sont alliés dans le cadre du stage pour le programme New Indigenous Voices. Pendant la période visée par le rapport, six personnes ont terminé le programme.

DONNÉES D'ARCHIVES ET RESTITUTION

Bien qu'ils ne s'adressent pas aux gouvernements provinciaux, les appels à l'action 69 et 70 de la CVR soulignent que l'accès aux archives est une pièce maîtresse de la réconciliation. Le Manitoba est résolu à donner accès aux documents qui relatent l'histoire autochtone et à restituer les richesses du patrimoine et a poursuivi ses efforts à cet égard dans la dernière année :

- Poursuite des efforts pour recenser les documents en rapport avec l’histoire et les séquelles du système des pensionnats, notamment en indexant certains dossiers de la clinique mobile de la Commission des sanatoriums du Manitoba.
- Numérisation de certains documents ayant du contenu autochtone, dont ceux créés aux postes de la Compagnie de la Baie d’Hudson. Les Archives ont terminé la numérisation des registres de présence semestriels couvrant la période de 1915 à 1966 et ont fourni des copies au Centre national pour la vérité et la réconciliation à des fins de conservation d’archives au sujet des externats.
- Collaboration avec la Commission des relations découlant des traités du Manitoba pour créer une exposition archivistique portant sur 30 enseignantes et enseignants ayant participé à l’institut d’été de la Commission.
- Prise de mesure pour donner suite à l’article 12 de la DNUDPA, qui demande la restitution des objets cérémoniaux et des dépouilles au moyen de mécanismes équitables, transparents et efficaces, élaborés en collaboration avec les peuples autochtones touchés. En 2024-2025, le Manitoba a conclu un accord d’intendance avec le Musée canadien des droits de la personne pour restituer les richesses du patrimoine qui, dans le cadre de mesures d’atténuation patrimoniale, avaient été retirées du site avant la construction du Musée et étaient conservées dans la réserve d’artéfacts de la province. Plus de 50 % de ces 300 000 objets patrimoniaux ont été restitués au Musée en 2024-2025. L’accord d’intendance et le travail de restitution sont guidés par le conseil des Aînés et Aînées du Musée.

En 2024-2025, le Manitoba a investi dans des événements et initiatives qui ont célébré la culture et l’histoire autochtones. Le Manitoba continue d’élaborer de nouvelles façons d’appuyer les artistes et les athlètes, d’améliorer le savoir-faire culturel et de travailler avec les gardiens et gardiennes du savoir autochtones et les organismes artistiques et culturels. La province reconnaît en outre l’importance de faire progresser les initiatives majeures, comme la protection de l’enfance, l’éducation, la justice et les mesures de soutien communautaire, d’une manière adaptée à la culture. Le Manitoba continuera d’appuyer les initiatives culturelles autochtones dans toute la province et d’intégrer des méthodes et une prise en charge adaptées à la culture dans les services qui touchent la vie des Manitobains et des Manitobaines.

Langue

Plus qu'un simple outil de communication, la langue constitue la façon dont les peuples autochtones préservent leur riche culture, leurs coutumes uniques et les visions du monde incarnées par leurs traditions intellectuelles. La langue est l'une des façons dont les peuples autochtones protègent, préservent et font rayonner leurs riches cultures, coutumes, visions du monde et histoires. Les langues autochtones sont les voix de la terre; elles définissent le contexte de l'endroit où nous existons. La revitalisation linguistique est essentielle à l'identité culturelle des peuples autochtones ainsi qu'à une réconciliation constructive partout dans la province.

Le 9 avril 2024, le premier ministre Wab Kinew a adressé une déclaration en anishinaabemowin à l'Assemblée législative du Manitoba. Ce moment historique témoigne d'un respect renouvelé envers l'identité autochtone et du rôle primordial que joue la langue dans la réconciliation. La section suivante décrit plusieurs initiatives entreprises par le Manitoba pour faire progresser la réconciliation au moyen, entre autres, de programmes scolaires et communautaires.

REVITALISATION DES LANGUES AUTOCHTONES

Les appels à l'action 13 à 17 de la CVR demandent aux gouvernements de reconnaître, de préserver et de revitaliser les langues autochtones, et de permettre leur réappropriation par les Autochtones. Le Manitoba reconnaît que la langue est au cœur de l'identité d'une nation autochtone.

En décembre 2024, le Secrétariat manitobain pour la réconciliation avec les peuples autochtones a créé le bureau des langues. Sa mission est de nouer et d'entretenir des relations au sein de l'espace de revitalisation des langues autochtones dans le but d'établir des partenariats concrets et de lancer des initiatives linguistiques à tous les niveaux. Voici les premiers accomplissements dans ce domaine :

- Soutien à la première mondiale de la version anishinaabemowin (ojibwée) de *Star Wars : Un nouvel espoir* (Anangong Miigaading), qui a eu lieu le 8 août 2024 et a réuni des locuteurs et locutrices anishinaabemowin de diverses générations comme conseillers et interprètes. Cette initiative a été financée par le Fonds des initiatives de réconciliation avec les peuples autochtones.

- Annonce du [projet de traduction des débats et travaux officiels de l'Assemblée législative du Manitoba en langues autochtones](#), premier en son genre. La traduction sera d'abord faite en anishinaabemowin, puis d'autres langues autochtones seront ajoutées au projet.
- Affichage des noms traditionnels des collectivités et intégration d'œuvres autochtones aux projets d'amélioration routière, comme la reconstruction du pont de la rivière Burntwood à Thompson (figure 9).



Figure 9 — Œuvre d'art autochtone sur le pont de la rivière Burntwood

LANGUES AUTOCHTONES À L'ÉCOLE

Dans le discours du Trône de 2024, le Manitoba s'est engagé à ramener les langues autochtones dans les écoles. Voici les initiatives qui ont permis de faire avancer cette promesse en 2024-2025 :

- Dépôt du projet de loi 18, Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques le 6 mars 2025. Ce projet de loi favorisera les programmes d'immersion en langues autochtones dans l'éducation de la maternelle à la 12^e année. Il modifie la Loi sur les écoles publiques afin que des langues autres que l'anglais et le français puissent être la langue d'enseignement pendant plus de 50 % de la journée scolaire.
- Début de l'élaboration d'une stratégie pour garantir des possibilités d'apprentissage des langues autochtones dans les écoles primaires et secondaires du Manitoba. Ce travail se fait en collaboration avec le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation et le milieu de l'éducation.

- Début de l'élaboration, par la Division de l'excellence autochtone en éducation, d'un cadre pour les langues autochtones et d'un cadre pour l'apprentissage par le contact avec la terre en partenariat avec des titulaires de droits autochtones, des parties prenantes du milieu de l'éducation et les divisions scolaires. Ce premier cadre s'alignera de près sur les principes de la DNUDPA. En effet, les langues autochtones sont un pilier de la préservation des cultures, des visions du monde, des idées, de l'expression de l'autodétermination et des identités autochtones.
- Collaboration avec des titulaires de droits autochtones, les divisions scolaires, les parties prenantes et établissements d'enseignement et les collectivités pour élaborer une stratégie qui visera, entre autres, le recrutement et la rétention d'enseignants et enseignantes pour soutenir l'enseignement des langues autochtones en classe.

FINANCER LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AUTOCHTONES

En 2024-2025, le Manitoba a fourni plus de 250 000 \$ en financement à des initiatives relatives aux langues autochtones :

- 120 000 \$ au programme d'enseignement des langues autochtones pour en assurer la vitalité de l'Université de Winnipeg;
- 32 500 \$ à la Nation crie de Misipawistik pour son programme linguistique offerte lors des camps familiaux;
- 32 100 \$ à la SCO pour l'organisation de camps en anishinaabemowin dans la Nation ojibwée de Sandy Bay et la Première Nation d'Ebb and Flow;
- 25 000 \$ à la Nation des Cris de Norway House pour son programme d'été en langue crie;
- 70 000 \$ au Collège universitaire du Nord pour financer le symposium annuel sur la stratégie du Manitoba en matière de langues autochtones;
- 8 044 \$ à Zoongizi Ode Inc. pour soutenir l'organisation d'un atelier en langue ininímotán à la bibliothèque St. John's de Winnipeg.

Ces efforts témoignent de l'engagement du Manitoba à honorer et à revitaliser les cultures autochtones, le point d'ancrage de la réconciliation et du bien-être global des peuples autochtones. En intégrant les langues autochtones au tissu social, la province œuvre en faveur de l'identité et des liens pour les peuples autochtones.

Peuple

Les peuples sont au cœur de la réconciliation; les initiatives décrites dans ce pilier de l'identité de nation autochtone visent à garantir que les Manitobains et les Manitobaines aient tous les mêmes chances de mener une bonne vie. Pour ce faire, il faut éliminer les écarts entre les personnes autochtones et non autochtones dans des domaines comme la justice, la santé, l'éducation et la protection de l'enfance. Le Manitoba adopte une stratégie axée sur la personne pour s'attaquer aux enjeux qui touchent de façon disproportionnée les peuples autochtones de la province. Sous-tend ces efforts un engagement en faveur du recrutement, de la rétention et de l'approvisionnement autochtones dans la fonction publique, afin que les systèmes soient à l'image des collectivités qu'ils servent et qu'ils répondent à leurs besoins. La section suivante décrit plusieurs initiatives entreprises par le Manitoba pour que toutes et tous puissent vivre une bonne vie.

RÉUNION CONJOINTE ENTRE LE CABINET ET LA FÉDÉRATION MÉTISSE DU MANITOBA

Le 18 juillet 2024, le Manitoba a honoré son engagement de favoriser des relations intergouvernementales avec la Fédération métisse du Manitoba en tenant une réunion conjointe historique. Les ministres du Manitoba et les ministres de la Fédération se sont réunis pour discuter de leurs priorités communes relativement, entre autres, à la santé, au logement, à l'éducation et à la terre (figure 10).

MESURES DE SOUTIEN POUR LES FFADA2E+ ET LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

Dans le Budget de 2024, le Manitoba s'est engagé à investir 20 millions de dollars dans une nouvelle stratégie sur les FFADA2E+, résolu à rendre la province plus sûre pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. En novembre 2024, la ministre des Familles, Nahanni Fontaine, a annoncé qu'une étape clé avait été franchie à cet égard avec la publication de la [stratégie](#)



Figure 10 — Réunion conjointe entre le Cabinet et la Fédération métisse du Manitoba

[Mino’Ayaawag Ikwewag : Toutes les femmes se portent bien](#). Cette stratégie prévoit du financement pour une conseillère spéciale, des programmes et services adaptés à la culture, des espaces sûrs et des campagnes de sensibilisation. Elle incarne un engagement pangouvernemental de prioriser la sécurité, la protection et l’autonomisation des femmes, des filles, des personnes bispirituelles et des personnes de diverses identités de genre autochtones. Voici les progrès réalisés dans ce domaine en 2024-2025 :

- Création d’un [nouveau fonds de dotation de 15 millions de dollars](#) géré par la Winnipeg Foundation pour la création d’un programme de subvention à l’intention des familles des FFADA2E+. Pierre angulaire de la stratégie Mino’Ayaawag Ikwewag, ce fonds se veut une réponse aux appels à la justice qui demandent la prestation de programmes de guérison et de mesures de soutien permanents et accessibles aux familles des FFADA2E+ et aux personnes survivantes. Il devrait générer plus de 650 000 \$ par année et sera utilisé pour accorder des subventions aux familles et aux communautés des FFADA2E+.
- Établissement d’un partenariat avec le Giganawenimaanaanig, un organisme communautaire et matriarcal, pour mettre en place un mécanisme d’alerte provincial en cas de disparition d’une femme, d’une fille ou d’une personne bispirituelle ou de diverses identités de genre autochtone. Le projet pilote de système d’alerte robe rouge est éclairé par un groupe composé de proches de FFADA2E+, d’Aînées et Aînés et de porte-parole de la communauté. Le but est de remettre des subventions annuelles aux familles et communautés des FFADA2E+ pour les aider dans leur guérison et leur offrir le pouvoir d’agir, mais aussi pour le lancement du projet pilote d’ici 2026-2027.
- Investissement de 12,5 millions de dollars dans la lutte contre la violence fondée sur le genre au moyen d’un partenariat égal avec le gouvernement du Canada afin de financer les organismes qui offrent des programmes et services aux survivants et survivantes de violence fondée sur le genre et qui font de la prévention de la violence. En 2024-2025, plusieurs projets et organismes dirigés par les Autochtones ont reçu du financement grâce à ce partenariat :
 - Village de guérison des mères du clan
 - Giganawenimaanaanig
 - Blue Thunderbird Family Care
 - Aboriginal Health and Wellness Centre
 - Centre de ressources pour femmes de Brandon — Empowered Traditions Program
 - Tina’s Safe Haven
 - EmpowerMen Program du Centre Ma Mawi Wi Chi Itata

- Programme Walking with our Relatives de Ka Ni Kanichihk
- Octroi de 300 000 \$ à la [Campagne Moose Hide](#), un mouvement populaire dirigé par des Autochtones qui encourage les hommes, les garçons et les collectivités à mettre fin à la violence conjugale et à la violence fondée sur le genre.

SANTÉ

Le Manitoba est déterminé à travailler en partenariat avec les dirigeants et dirigeantes ainsi que les communautés autochtones pour transformer la prestation des services de santé. La province soutient des démarches communautaires novatrices qui tiennent compte des besoins, valeurs et forces uniques des peuples autochtones. Cette vision commune guide l'élaboration de solutions en soins de santé accessibles, durables et adaptées à la culture qui amélioreront les résultats et feront progresser la réconciliation de façon concrète. Voici les progrès réalisés à cet égard en 2024-2025 :

- Élargissement de l'admissibilité au Programme des services aux enfants handicapés des nations anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk qui vivent dans une réserve. Cette mesure témoigne de l'importance accordée à la réconciliation avec les peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk et à la prestation équitable de services à tous les enfants handicapés du Manitoba et à leur famille. Qui plus est, le Manitoba a créé un formulaire d'auto-identification volontaire pour le Programme des services aux enfants handicapés et le Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées. Ainsi, des services plus appropriés et mieux adaptés à la culture pourront être offerts aux personnes autochtones et à leur famille.
- Lancement de la nouvelle [Stratégie manitobaine de prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale](#) (2024-2029). Parmi les éléments de la Stratégie qui répondent à l'appel à l'action 33 de la CVR, qui exige l'élaboration de programmes de prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) adaptés à la culture en collaboration avec les peuples autochtones, citons les points clés suivants :
 - Hausse budgétaire de 172 000 \$ pour le programme Nouveau regard, un programme d'approche sur trois ans qui permet à des mentors et mentores d'aider les personnes enceintes à cesser ou à modérer leur consommation d'alcool pendant la grossesse. Ces fonds supplémentaires permettront d'offrir de nouveaux programmes culturels autochtones partout où le programme est offert à Winnipeg,

à Portage-la-Prairie, à Dauphin, à The Pas, à Flin Flon et à Thompson. Ils aideront aussi l'Aboriginal Health and Wellness Centre à épauler 15 familles supplémentaires et à offrir des programmes de soutien culturel et spirituel.

- Priorisation d'une prestation de services dirigée par les Autochtones. Le gouvernement du Manitoba cherche à renforcer ses relations avec ses partenaires autochtones et à assurer une participation significative à la prise de décisions afin d'améliorer et d'accroître la prestation de services de prévention de l'ETCAF et de soutien en la matière dirigée par les Autochtones. Pour ce faire, il sollicitera régulièrement la participation du Cercle des Aînées et Aînés de la Stratégie de prévention de l'ETCAF, un groupe d'Aînées et Aînés, de gardiennes et gardiens du savoir et de grands-parents autochtones qui orientent le travail de la Stratégie de prévention de l'ETCAF.

Le Manitoba reconnaît l'importance d'offrir des mesures de soutien et de l'aide aux Manitobains et aux Manitobaines autochtones qui ont des problèmes de santé mentale et de dépendance. Dans le Budget de 2024, il a annoncé 1,85 million de dollars pour l'établissement d'une stratégie provinciale de prévention du suicide, qui portera une attention particulière aux jeunes autochtones et 2ELGBTQQIA+, et d'un groupe consultatif constitué d'organismes et de titulaires de droits autochtones, de jeunes, de membres de la communauté 2ELGBTQQIA+ et de représentants et représentantes du système de santé. La province a fait progresser cet engagement des façons suivantes :

- Octroi d'un contrat à une société d'experts-conseils autochtone pour la tenue de séances de consultation afin que les perspectives et façons de faire des Métis de la Rivière-Rouge, des Inuits et des nations anishinaabeg, anishininewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk soient prises en considération dans l'élaboration de la stratégie. En 2025, des séances de consultation ont eu lieu dans 17 municipalités manitobaines, dont dix Premières Nations.
- Poursuite du développement du programme de mentorat pour les jeunes autochtones (figure 11). En 2024-2025, le programme a été offert dans 11 écoles et lieux communautaires supplémentaires à Winnipeg. Des progrès ont aussi été réalisés pour l'offrir à d'autres collectivités nordiques, éloignées et des Premières Nations, notamment par la signature d'accords et la collaboration avec les communautés pour lancer ou rétablir des programmes.

À propos du programme de mentorat pour les jeunes autochtones

Le programme de mentorat pour les jeunes autochtones est offert dans les écoles et les locaux de partenaires communautaires partout au Manitoba. Il est fondé sur l'éducation autochtone et des modèles d'épanouissement des jeunes qui tiennent compte de la santé holistique et s'harmonisent avec les approches autochtones de promotion de la vie. Son financement annuel a été porté à 610 000 \$ en 2023-2024 dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie provinciale de prévention du suicide.

Cette hausse de financement permettra d'élargir sa prestation à 24 nouveaux lieux entre 2023-2024 et 2026-2027, le but étant d'ajouter cinq lieux de prestation en région nordique et rurale et trois en milieu urbain chaque année.

Figure 11 — À propos du programme de mentorat pour les jeunes autochtones

- Établissement d'un partenariat avec Soins communs et l'Aboriginal Health and Wellness Centre of Winnipeg Inc. pour ouvrir, au centre-ville de Winnipeg, le premier centre de consommation supervisée dirigé par des Autochtones du Manitoba. Le projet est à la phase de prémobilisation de la conception du programme.
- Octroi de 1,34 million de dollars en financement permanent à Keewatinohk Inniniw Minoayawin Inc. pour le programme de services mobiles Minoayawin, lancé par l'organisme en septembre 2024 dans le but de fournir des services communautaires mobiles de gestion du sevrage aux habitants et habitantes de Thompson grâce à des visites sur place. Cette initiative s'inscrit dans les démarches non médicales ou à intervention minimale à l'égard de la consommation de substances. Le programme devrait venir en aide à 400 personnes chaque année.

AMÉLIORER LES RÉSULTATS SCOLAIRES DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES AUTOCHTONES

Dans le Budget de 2024, le Manitoba s'est engagé à augmenter les bourses pour les étudiants et les étudiantes autochtones afin qu'il leur soit plus facile de faire des études supérieures et de mener une carrière enrichissante. Le Manitoba a pris les mesures suivantes pour honorer cet engagement :

- Ajout de 500 000 \$ à l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, montant qui ira aux bourses pour les étudiants et les étudiantes autochtones remises par le Conseil manitobain des entreprises. Cette initiative est un programme gouvernemental qui égale les dons privés en vue de soutenir les étudiants et les

étudiantes de niveau postsecondaire du Manitoba en s'associant à 12 établissements publics et privés pour remettre des bourses en fonction du mérite et des besoins financiers. Son objectif principal est d'éliminer les obstacles financiers à l'éducation et de promouvoir un accès équitable aux études postsecondaires.

- Le Fonds commémoratif Helen Betty Osborne a intégré l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba en 2024. Ce fonds, géré par la Winnipeg Foundation, donne des bourses aux étudiants et aux étudiantes autochtones du Manitoba qui font des études postsecondaires à temps plein. Il récompense en particulier ceux et celles qui luttent activement contre des obstacles comme le racisme, le sexisme, la violence et l'indifférence systémique et qui sont décidés à être acteurs et actrices de changement dans leur communauté.
- Le Manitoba a modifié les règles de jumelage des dons pour les bourses s'adressant exclusivement aux étudiants et aux étudiantes autochtones. Au lieu de verser un dollar par tranche de deux dollars, le gouvernement verse un dollar pour chaque dollar.
- Ces 500 000 \$ supplémentaires injectés à l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba ont permis au Conseil manitobain des entreprises de doubler le nombre de bourses pour les étudiants et les étudiantes autochtones : de 200 en 2023, 400 ont été remises en 2024.
- Établissement d'un partenariat avec le Yellowquill University College pour qu'il puisse décerner des diplômes dans le cadre de son programme de baccalauréat en éducation en milieu autochtone et pour investir dans des enseignantes et des enseignants qualifiés qui ont reçu une formation spécialisée pour travailler dans les contextes particuliers des communautés anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk. Cette autorisation permettra de pallier la grave pénurie d'enseignants et d'enseignantes autochtones, en particulier dans les collectivités du Nord, en soutenant l'enseignement par les Autochtones, autre témoignage de l'engagement du Manitoba à l'égard de la réconciliation.
 - Pour faciliter la transition, le gouvernement a accordé à l'établissement une subvention administrative unique de 250 000 \$ pour l'aider à opérer les changements réglementaires et institutionnels nécessaires à cette autorisation.
- Octroi d'un financement à Littératie Ensemble pour son programme Catalyste pour la littératie communautaire. Cette initiative offre, à longueur d'année, des programmes d'apprentissage hebdomadaires, des événements spéciaux et des ressources pour

nourrir une culture de littératie et d'apprentissage. Elle se veut un complément au réseau scolaire formel et est adaptée à la culture, aux traditions, à la langue, aux priorités et aux aspirations de chaque communauté d'accueil.

PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES ET ÉLIMINATION DES OBSTACLES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Il est essentiel, pour bâtir un Manitoba plus solide et inclusif, d'investir dans le perfectionnement des compétences chez les peuples autochtones. En éliminant les obstacles systémiques à l'éducation, à la formation et à l'emploi, la province peut contribuer à libérer le plein potentiel du talent et du leadership autochtones. Soutenir la participation des Autochtones au marché du travail non seulement favorise la croissance économique et l'autodétermination, mais fait aussi avancer la réconciliation en combattant les inégalités de longue date. L'engagement du Manitoba à cet égard est un pas de plus vers un avenir où toutes les collectivités peuvent se développer et contribuer véritablement à la prospérité de la province.

Dans le Budget de 2024, le Manitoba s'est engagé à investir dans le secteur privé, l'emploi et la formation axée sur des compétences dans l'intérêt de la réconciliation économique afin de créer des emplois pour les Manitobains et les Manitobaines. Pour ce faire, il a créé des perspectives de formation et d'emploi à l'intention des peuples autochtones dans divers secteurs, notamment :

- Prestation d'un programme de mentorat en agroalimentaire et d'un programme de perfectionnement de la main-d'œuvre pour les Autochtones en partenariat avec Parlons Alimentation Manitoba. En tout, 150 personnes ont participé au premier programme et 34 au second.
- Prestation de services d'emploi et de formation à 7 944 demandeurs et demandeuses d'emploi en partenariat avec des organismes communautaires et des centres d'emploi et de développement des compétences. Voici les accomplissements de 2024-2025 :
 - FireSpirit a offert le programme de stages pour les jeunes Autochtones, un programme d'employabilité, à 30 jeunes de la 11^e et de la 12^e année des divisions scolaires de Winnipeg et de la Rivière Seine.
 - Le Northern Manitoba Sector Council a fourni, en partenariat avec des parties prenantes et des communautés autochtones, de la formation axée sur les entreprises et collectivités du Nord à des programmes d'emplois pour préparer les

gens du Nord aux emplois dans le Nord. Chaque année, le Northern Manitoba Sector Council soutient 1 242 Manitobains et Manitobaines du Nord, dont une grande proportion s'identifient comme étant des Autochtones.

- Le projet de préparation à l'emploi par l'intermédiaire de La vérité à l'œuvre a été mené auprès de 120 jeunes de Sapotaweyak, d'Hollow Water, de Red Sucker Lake et de St. Theresa Point. Les activités réalisées intégraient des enseignements culturels et autochtones, des stratégies de recherche d'emploi, le savoir-vivre en milieu de travail, la résolution de conflits, la santé et la sécurité au travail et la littératie financière. Chaque communauté s'est engagée à travailler avec les employeurs locaux pour créer des possibilités de stage.
- Financement de nouveaux projets pour pallier la pénurie de main-d'œuvre en construction, favoriser la réconciliation économique et accroître la main-d'œuvre au moyen de possibilités de formation et d'emploi pour les personnes marginalisées et à faible revenu (figure 12).

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET L'ITINÉRANCE

La population autochtone est grandement surreprésentée au sein des personnes sans abri du Manitoba. Cette situation découle des séquelles intergénérationnelles laissées par les politiques coloniales comme le système des pensionnats et la rafle des années 1960, ainsi que de la discrimination systémique et individuelle que subissent, à ce jour, les peuples autochtones. C'est pourquoi il est essentiel, pour faire progresser la vérité et la réconciliation, de s'attaquer à la pauvreté et à l'itinérance.

Dans le Budget de 2024, le Manitoba s'est engagé à améliorer la vie des Manitobains et des Manitobaines en élaborant une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté en collaboration avec la population, les organismes communautaires, les personnes ayant vécu la pauvreté, des spécialistes, les communautés autochtones et les organismes

Projets visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre en construction

- Le programme de formation de Building Urban Industries for Local Development a reçu 339 130 \$ et a été offert à 24 personnes.
- Le programme BEST de SEED Winnipeg a reçu 85 103 \$ et a été offert à 25 personnes.
- Le programme de formation axée sur les compétences en construction de Purpose Construction et Purpose Homes a reçu 256 767 \$ et a été offert à dix personnes.
- Le Manitoba Construction Sector Council a soutenu la prestation de cours de perfectionnement dans les communautés autochtones. Ainsi,

Figure 12 — Projets visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre en construction

gouvernementaux. Une démarche ciblée sera utilisée pour améliorer les résultats de trois groupes vulnérables : les bébés et les enfants (de zéro à cinq ans, y compris la période prénatale), les jeunes quittant le réseau des SEF à l'âge adulte et les personnes âgées. Voici les progrès réalisés par rapport à cet engagement en 2024-2025 :

- Tenue de consultations entre octobre et décembre 2024 pour obtenir l'avis de la population concernant une stratégie de réduction de la pauvreté. Outre cette vaste consultation publique, huit rencontres citoyennes autochtones et dix rencontres avec des personnes ayant une expérience vécue ont eu lieu à divers endroits, d'abord à Thompson, puis à The Pas, à Winnipeg, à Brandon, à Dauphin, à Morden et à Arborg. En mars 2025, le rapport [Renouvellement de la stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté — Ce que nous avons entendu](#) a été publié sur le site Participation MB pour fournir un résumé complet des consultations.
- Modification du Règlement sur les allocations d'aide pour que les paiements d'indemnisation reçus relativement aux avantages agricoles par les nations nehethowuk visées par les Traités n^{os} 4 et 6 ne soient pas pris en considération dans le calcul des ressources financières des requérants et bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu et du Programme manitobain de soutien pour personne handicapée. Cette modification exprime la prise de position du Manitoba selon laquelle les titulaires de droits issus de traités ont le droit d'accéder aux mêmes mesures de soutien que les non-titulaires.
- Dans le discours du Trône de 2024, le Manitoba s'est engagé, dans le cadre d'un nouveau plan visant à mettre fin à l'itinérance chronique dans les sept prochaines années, à unir les efforts d'organismes, d'administrations publiques et de nations autochtones afin que les sans-abri quittent les tentes et emménagent dans des logements. Pour ce faire, du soutien a été accordé aux organismes sans but lucratif qui aident les personnes à fuir la violence fondée sur le genre. Le gouvernement du Manitoba a pris plusieurs mesures en 2024-2025 relativement à sa lutte contre cette

« Depuis l'élection de notre gouvernement, nous faisons notre possible pour éliminer l'itinérance chronique au Manitoba. Après avoir logé plus de 1 200 Manitobains et Manitobaines l'année dernière, nous déployons maintenant notre plan. Grâce aux quelque 300 nouveaux logements sociaux dénichés par notre gouvernement et à la collaboration avec des organismes partenaires, les personnes en situation d'itinérance bénéficieront d'un soutien complet, y compris un soutien en santé mentale et en traitement des dépendances, qui facilitera leur transition vers un nouveau domicile. Les collectivités s'en trouveront plus sécuritaires, pour le bien de toute la population

crise humanitaire, efforts pilotés par la ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance, Bernadette Smith, et la conseillère principale au premier ministre sur la lutte contre l'itinérance chronique. Voici quelques-unes des principales réalisations :

- Envoi d'une [délégation à Houston, au Texas](#), pour s'informer sur la stratégie fructueuse de la municipalité visant à réduire l'itinérance. Ayant à sa tête la ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance, Bernadette Smith, la délégation comprenait des représentants et des représentantes de la Fédération métisse du Manitoba et d'organismes dirigés par des Autochtones.
- Publication d'[Un toit pour soi — Plan manitobain pour mettre fin à l'itinérance chronique](#), qui comprend un plan à court terme pour régler la question des campements et une stratégie à long terme pour que, d'ici 2032, toute personne qui se retrouve en situation d'itinérance soit logée dans les six semaines. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement du Manitoba créera des conseils d'administration auxquels siégeront des représentants et des représentantes des gouvernements autochtones, des administrations municipales et du milieu de la santé mentale et de l'itinérance ainsi que des personnes ayant connu l'itinérance. Ces conseils établiront les priorités pour leur région.
- Signature de l'accord bilatéral relatif à l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements avec le gouvernement fédéral. Au titre de cet accord bilatéral et du plan d'action sur les campements d'Un toit pour soi, le gouvernement du Manitoba a octroyé près de 1,2 million de dollars à des organismes dirigés par des Autochtones pour bonifier les services de porte ouverte, créer des logements supervisés et fournir du financement pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance.
- Engagement à créer un fonds de 20 millions de dollars pour accroître le parc de logements sociaux grâce à des propositions présentées par des fournisseurs de logements communautaires pour l'acquisition, la rénovation ou la construction de nouveaux logements sociaux, et investissement de 10 millions de dollars dans un nouveau programme de partenariat. En 2024-2025, la totalité du financement a été utilisée pour 534 logements sociaux et abordables et 80 nouveaux lits dans les refuges. Les logements devraient être prêts dans les trois prochaines années.
- Octroi de 3,41 millions de dollars en fonds d'immobilisation à quatre projets menés par des Autochtones présentés pendant la période de dépôt des demandes 2024-2025 du programme intitulé [Le logement commence ici](#), qui permettront la création de

50 logements sociaux et de six logements abordables. Le Logement commence ici est un processus de demande amélioré lancé en 2024-2025 qui permet aux organismes ayant des projets de logement de présenter, en tout temps jusqu'à épuisement des fonds, une seule demande pour plusieurs programmes.

- Financement de Franny's Place, un nouvel espace sûr qui sera ouvert en tout temps, à Brandon en partenariat avec la Fédération métisse du Manitoba et la Brandon Neighborhood Renewal Corporation. Le Manitoba a financé à hauteur de 500 000 \$ ce projet de maison de transition comptant dix lits qui offre aussi un espace sûr, ouvert en tout temps, aux femmes, aux personnes bispirituelles et aux personnes de diverses identités de genre autochtones qui risquent l'itinérance, souffrent de dépendance ou ont besoin de soutien en santé mentale.
- Amélioration de l'allocation pour le logement Canada-Manitoba. En mars 2024, le nouveau volet Personnes survivantes de la violence fondée sur le genre a vu le jour pour répondre aux besoins des personnes fuyant la violence fondée sur le genre. Ce volet tient compte des obstacles supplémentaires à l'indépendance auxquels font face ces personnes. L'allocation est offerte aux locataires et aux propriétaires qui ont des frais hypothécaires.
 - À l'heure actuelle, 289 personnes reçoivent du soutien grâce au volet Personnes survivantes de la violence fondée sur le genre.
 - Les requérants et les requérantes sont aiguillés vers l'un des 33 organismes d'aide aux personnes victimes de violence conjugale ou de violence fondée sur le genre. Les bénéficiaires ont droit à la différence entre le loyer du marché et leur allocation pour le loyer, dans la limite d'un plafond fixé en fonction de la taille du logement. Les bénéficiaires reçoivent ainsi entre 350 \$ et 805 \$ par mois.

AMÉLIORER LES MESURES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

Le Manitoba est décidé à améliorer les mesures de soutien aux collectivités pour rendre ces dernières plus résilientes et inclusives. En investissant dans de telles mesures, comme les centres d'amitié et les initiatives de sécurité publique, il pourra s'attaquer aux causes profondes de la criminalité, donner accès à des programmes communautaires adaptés à la culture et enrichir la vie des personnes et des familles en favorisant les liens, la résilience et les possibilités d'épanouissement.

Organismes communautaires dirigés par des Autochtones, les centres d'amitié offrent programmes et services ancrés dans la culture pour assurer le bien-être des personnes et

familles autochtones, en particulier celles qui vivent en milieu urbain et hors réserve. En 2024-2025, le Manitoba a soutenu les centres d'amitié des façons suivantes :

- Modification de l'accord de financement du Brandon Friendship Centre pour offrir aux familles autochtones dont les parents traversent une séparation ou un divorce un programme axé sur de saines relations. Dès sa création, le programme a suscité un fort intérêt des offices régionaux de SEF, qui ont aiguillé des familles vers ce service.
- Octroi de 1,2 million de dollars en financement pour le développement communautaire à la Manitoba Association of Friendship Centres dans le but de soutenir 11 centres d'amitié au Manitoba. Voici les accomplissements de la Manitoba Association of Friendship Centres en 2024-2025 :
 - Engagement financier de 307 500 \$ aux programmes parent-enfant offerts dans dix centres d'amitié, qui mettent l'accent sur la santé et le développement des enfants de 5 à 12 ans, pour stimuler la participation scolaire, sociale, culturelle et récréative.
 - Engagement financier de 54 300 \$ au Ma-Mow-We-Tak Friendship Centre pour la prestation de programmes et services adaptés à la culture à l'intention des jeunes du Nord dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé, dont le programme Baby Think It Over, le programme Empathy Belt et le Northern Youth Council.

La sécurité de tous les Manitobains et les Manitobaines est l'une des grandes priorités de ce gouvernement. C'est pourquoi le Manitoba travaille avec les organismes et gouvernements autochtones pour améliorer la sécurité communautaire. Voici les points saillants de 2024-2025 :

- Lancement du [programme Des fondations solides pour des collectivités saines et sécuritaires pour tous](#), un programme de subventions ponctuelles qui vise la revitalisation des quartiers défavorisés dans l'ensemble du Manitoba, le renforcement de l'infrastructure communautaire ainsi que la réalisation d'initiatives de soutien aux efforts de réduction de la pauvreté et de la criminalité. Ce programme comprend aussi des partenariats stratégiques visant l'élargissement des programmes parascolaires (après les heures de classe et la fin de semaine) pour les enfants et les jeunes des zones défavorisées de Winnipeg, Brandon et Thompson. Ce programme accorde la priorité aux initiatives qui servent la réconciliation. En 2024-2025, 215 projets de développement communautaire ont reçu un soutien financier de 11,95 millions de dollars. De ce nombre, 37 étaient menés par des organismes autochtones auto-

identifiés ou soutenaient des initiatives de réconciliation, pour un financement total de 2,5 millions sur les 11,95 millions.

- Publication de la [stratégie de sécurité publique Quartiers sécuritaires, centres-villes sécuritaires](#), qui dresse un plan provincial pour s'attaquer aux crimes violents, au vol à l'étalage et aux causes profondes de la criminalité. Cette stratégie s'intéresse, entre autres, à la justice autochtone, à la réconciliation et à la lutte contre la violence fondée sur le genre et est le fruit d'une vaste consultation, dont un sommet sur la sécurité publique, et de dialogues directs au sein des gouvernements autochtones et d'organismes de titulaires de droits.
- Adoption du projet de loi 39, Loi sur la réglementation des armes à lame longue, en réponse aux appels du secteur de détail et des dirigeants et dirigeantes des Premières Nations. Le ministère de la Justice a mis en place une réglementation sur la vente de machettes et d'autres armes à lame longue à la lumière de ses échanges avec les Premières Nations, leur donnant ainsi des outils supplémentaires pour aborder les enjeux de sécurité publique dans leurs collectivités.

RECRUTEMENT ET MAINTIEN EN POSTE DE FONCTIONNAIRES AUTOCHTONES ET APPROVISIONNEMENT AUPRÈS D'ENTREPRISES AUTOCHTONES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Dans le Budget de 2024, le Manitoba a promis une fonction publique représentative de la population qu'elle sert en favorisant le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement de fonctionnaires autochtones. Il a fait d'importants progrès à ce sujet, notamment grâce à des mécanismes garantissant que les pratiques d'approvisionnement favorisent la participation des entreprises autochtones. Les initiatives clés de 2024-2025 comprennent les suivantes :

- Abrogation de la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres). Cette mesure contribue à l'atteinte d'objectifs sociaux relatifs à l'équité en matière d'emploi, à la représentation équitable, à l'embauche locale, au perfectionnement des compétences et à la sécurité et à l'hygiène du travail. Les ententes syndicales s'appliquant à des projets sont d'autres mécanismes favorisant l'embauche de travailleurs et de travailleuses autochtones, par exemple l'entente Burntwood-Nelson et ses dispositions prévoyant l'embauche préférentielle de travailleurs et de travailleuses autochtones et du Nord.

- Révision du processus de recrutement du Manitoba dans une optique autochtone pour cibler les obstacles systémiques et s’y attaquer, y compris la révision du site Web Possibilités d’emploi au gouvernement du Manitoba pour revoir la terminologie, la formulation de questions d’entrevue adaptées et la création de milieux en présentiel culturellement sécurisant.
- Augmentation du pourcentage de fonctionnaires autochtones maintenus en poste dans la fonction publique centrale. En 2024-2025, 94,1 % des fonctionnaires autochtones du Manitoba sont restés dans la fonction publique, une hausse de 1,1 % par rapport à 2023-2024. La cible est un maintien en poste d’au moins 90 %.

FOUILLE DU DÉPOTOIR DE PRAIRIE GREEN

Dans le Budget de 2024, le Manitoba s’est engagé à débloquer 20 millions de dollars pour la fouille humanitaire du dépotoir de Prairie Green en vue de retrouver les dépouilles de Morgan Harris et de Mercedes Myran, montant qui s’ajoute au financement accordé par le gouvernement fédéral. En mai 2022, les corps de Morgan Harris et de Mercedes Myran auraient été abandonnés au dépotoir de Prairie Green, détenu et exploité par Waste Connections of Canada. Cette fouille était une promesse de la première heure du gouvernement manitobain, qui a fait d’importants progrès à cet égard en 2024-2025 :

- Lancement, en 2024, de la [fouille humanitaire au dépotoir de Prairie Green](#) pour retrouver les dépouilles de Morgan Harris et de Mercedes Myran et de les rendre à leurs familles. La province a divisé la fouille en cinq étapes et a travaillé en étroite collaboration avec les familles pour qu’elles puissent participer au processus et qu’elles soient tenues au courant de l’avancement des recherches (figure 13).

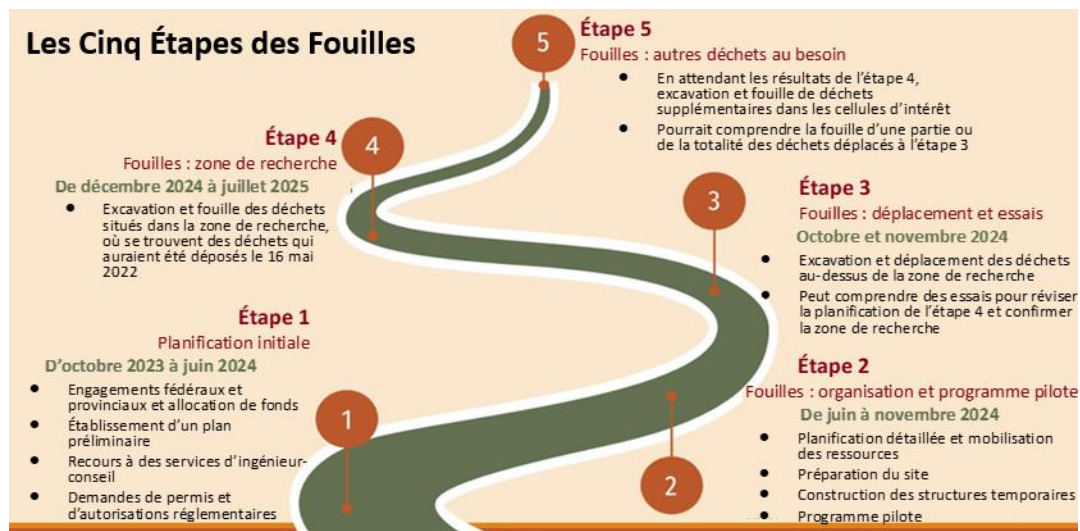


Figure 13 — Méthode en cinq étapes du Manitoba pour la fouille du dépotoir de Prairie Green

- Cette fouille a été organisée de manière opportune et respectueuse sur le plan culturel avec les familles, des Aînés et Aînées, le gouvernement fédéral, les gouvernements autochtones, l'administration municipale et l'entreprise à laquelle appartient le dépotoir (figure 14).

Le Manitoba a aussi priorisé la sécurité de la fouille et a créé un cadre pour tenir régulièrement informés les familles, les dirigeants et dirigeantes autochtones, les autorités et le public.



Figure 14 — Cérémonie avec les familles, dépotoir de Prairie Green, juin 2024

- Octroi d'un financement pour que les familles aient accès à de l'aide supplémentaire pendant le procès et les fouilles.
- Octroi d'un financement au Giganawenimaanaanig pour l'organisation d'un repas communautaire en l'honneur du travail des équipes de fouille.
- En mars 2025, il a été confirmé que les [restes de Morgan Harris et de Mercedes Myran avaient été retrouvés](#). Au Manitoba, personne ne tombe dans l'oubli.

FOUILLE DU DÉPOTOIR DU CHEMIN BRADY

Le 26 mars 2025, le Service de police de Winnipeg a annoncé que Mashkode Bizhi'ikwe (Femme Bison) avait été identifiée comme étant Ashlee Shingoose et qu'il croyait que sa dépouille se trouvait au dépotoir du chemin Brady. Lors d'une [conférence de presse](#) avec le leadership municipal, provincial et autochtone, le premier ministre Kinew a promis de fouiller, en collaboration avec la famille Shingoose, les dirigeants et dirigeantes autochtones, la Ville de Winnipeg et le Service de police de Winnipeg, l'installation de gestion des ressources située sur le chemin Brady pour trouver les restes d'Ashlee. Pour honorer cette promesse, un vaste chantier est prévu en 2025-2026.

Regard vers l'avenir

En 2024-2025, le Manitoba a fait des progrès considérables par rapport à la réconciliation en collaborant avec les gouvernements, organismes et communautés autochtones. Guidée par les quatre piliers de l'identité de nation autochtone (la terre, la culture, la langue et le peuple), la province a soutenu une foule d'initiatives qui tiennent compte des priorités et du leadership autochtones. Elle a notamment élargi l'accès à une éducation et des soins de santé adaptés à la culture, consolidé la sécurité communautaire et le bien-être, agi à l'égard de la crise liée aux FFADA2E+, soutenu le développement économique des Autochtones et défendu la revitalisation des langues et pratiques culturelles autochtones. Ces efforts s'inscrivent dans une approche pangouvernementale de la réconciliation qui priorise les voix autochtones et qui vise à combler les écarts de longue date en matière de possibilités et de résultats.

Tourné vers l'avenir, le Manitoba s'appuie sur ces assises grâce à des investissements nouveaux et continus qui contribueront à la réconciliation. Le Budget de 2025 prévoit des investissements qui bonifieront les programmes en langues autochtones dans les écoles et les services gouvernementaux et amélioreront les initiatives communautaires pour la sécurité et le mieux-être. De plus, la province injecte des fonds dans des stratégies de logement et de lutte contre l'itinérance menées par des Autochtones, soutient la participation autochtone dans les projets de mise en valeur des ressources naturelles et améliore la représentation autochtone dans sa fonction publique au moyen d'initiatives de recrutement et d'approvisionnement ciblés. Ces engagements témoignent de l'importance qu'accorde le Manitoba à l'établissement de partenariats respectueux et à l'édification d'un avenir plus inclusif, équitable et durable pour toutes et tous.

Ensemble, nous pouvons modeler un avenir où la réconciliation n'est pas uniquement un objectif, mais une réalité pour tous les Manitobains et les Manitobaines.

Miiigwech, Marsi, Mahsi cho, Wopida, Ekosani, Nakurmiik, Qujannamiik, Merci, Thank you.